

FORUM COOPÉRATION

L'ESSENTIEL



Retour sur la rencontre
des territoires de Nouvelle-Aquitaine
à Brive le 23 novembre 2017



La Nouvelle Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir



SOMMAIRE



→ INTRODUCTION	3
→ LA COOPÉRATION, RETOUR SUR QUELQUES FONDAMENTAUX	4
→ “QUI EST QUI?” BIO EXPRESS	7
→ FICHES ACTEUR	8
① ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES.....	9
② CENTRES D'INFORMATION EUROPE DIRECT	10
③ CENTRE DE RESSOURCES MULTI-ACTEURS SO COOPERATION	12
④ RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	13
⑤ RÉSEAU RURAL EUROPÉEN.....	15
⑥ RÉSEAU RURAL NATIONAL	16
→ FICHES MÉTHODE	18
① COMMENT MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX ?.....	19
② ENRICHIR SON PROJET DE COOPÉRATION EN 3 600 SECONDES	21
③ POURQUOI COOPÉRER ?.....	25
→ FICHES THÉMATIQUES	26
① COOPÉRATION VILLE-CAMPAGNE	27
② COOPÉRATION EN FILIÈRE OVINE	29
③ ALIMENTATION ET AGRICULTURE DE PROXIMITÉ.....	31
④ PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION-AGRI (PEI-AGRI)	33
⑤ ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	35
⑥ TIERS-LIEUX ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	37
⑦ ARTS VIVANTS	38
⑧ PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	40
⑨ TERRITOIRES ET TOURISME ADAPTÉ	41
→ DES RESSOURCES PLUS ALLER PLUS LOIN.....	43
→ LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM.....	44





INTRODUCTION

LE CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE A ORGANISÉ AVEC L'APPUI DE PAYS ET QUARTIERS DE NOUVELLE-AQUITAINE UNE RENCONTRE RÉGIONALE SUR LA COOPÉRATION TERRITORIALE À BRIVE-LA-GAILLARDE, LE 23 NOVEMBRE 2017.

Cet événement a constitué la première rencontre des territoires de projet à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'adressait prioritairement aux territoires engagés dans une démarche LEADER et plus largement à tous les acteurs intéressés et impliqués dans la

coopération territoriale. Le Forum avait pour objectifs de faciliter les échanges entre les territoires et les porteurs de projets et de susciter des projets de coopération entre les territoires présents.

La rencontre a réuni 150 participants dont principalement des représentants de Pays et pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), des opérateurs associatifs, des élus et agents des différents échelons de collectivités.

La rencontre a proposé des formats variés (ateliers, plénière, speed dating, stands partenaires) permettant de valoriser la diversité et la richesse des projets de coopération en Nouvelle-Aquitaine et ailleurs.

Le présent compte-rendu illustre le foisonnement des démarches et projets engagés en

Nouvelle-Aquitaine. Vous y trouverez la restitution des échanges tenus en séance plénière et des ateliers mais également des ressources précieuses pour coopérer.

Nous vous invitons également à consulter [les vidéos issues du Forum sur You Tube](#).

Merci à l'ensemble des participants pour leur contribution active.

Nous sommes convaincus que ces premiers contacts, échanges et idées seront fructueux à l'avenir et aboutiront à des actions concrètes de coopération entre les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Bonne lecture à toutes et à tous !

L'ÉQUIPE DE PQN-A





LA COOPÉRATION

RETOUR SUR QUELQUES FONDAMENTAUX

COMMENT DÉFINIR LA COOPÉRATION ?

et plus spécifiquement la coopération inter-territoriale d'un point de vue étymologique ?

COOPÉRER, C'EST TRAVAILLER ENSEMBLE À UNE ACTION COMMUNE ET PARTAGÉE.

Coopérer : Verbe transitif indirect (avant 1435 – latin cooperatio)
Action de participer à une œuvre commune
"En toute coopération on est dépendant de ses collaborateurs et solidaire avec eux" Sainte Beuve
Voir – Aide, appui, concours, contribution

« La coopération, c'est la rencontre des égoïsmes. C'est finalement une rencontre d'alter egos où je vais passer du Je au Nous. En rencontrant l'autre, je vais devoir faire preuve d'humilité, accepter mes limites et mes insuffisances et par là-même dépasser ces limites. »

CHEIKH SOW



Pour une définition plus complète, il faut se référer aux travaux récents de praticiens de la coopération dans le cadre du Réseau européen du développement rural (ENRD). Ces travaux n'établissent aucune distinction entre « action commune » et « projet de coopération » et identifient des critères pour définir une action commune dans le cadre de la mesure LEADER (FEADER), et notamment :

- Contribuer aux objectifs des stratégies locales des territoires LEADER participants
- Produire un résultat mesurable
- Être approuvé par les partenaires de la coopération
- Être mis en œuvre avec l'implication de tous les partenaires. La mise en œuvre peut être coordonnée par un partenaire chef de file ou coordinateur et un gestionnaire de projet.

Cette définition implique une mobilisation des partenaires tout au long du cycle du projet. Elle couvre à la fois le transfert d'expériences à savoir, un projet local déjà mis en œuvre par un partenaire, puis ensuite proposé aux autres partenaires et l'idée de projet conçu, développé et mis en œuvre conjointement avec tous les partenaires.



QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX DE LA COOPÉRATION POUR L'UNION EUROPÉENNE ?

« Une paix diplomatique passive n'est pas suffisante pour assurer la pérennité de la paix. Il faut une paix active et positive ! Cette paix active implique de la solidarité notamment financière entre les citoyens, territoires¹ et les peuples mais également des actions de coopération. »

JEAN-MICHEL COURADES

L'Europe se fonde sur des valeurs humanistes et universalistes d'un point de vue historique. Elle s'est en effet construite sur la base d'une meilleure coopération et d'une recherche de compatibilités des systèmes juridiques, administratifs et politiques de ses membres. C'est un premier aspect du processus de construction de l'Europe : la mise en relation, voire en cohérence des systèmes nationaux. L'appropriation par les citoyens de ce processus de construction européenne passe par leur implication dans des projets de coopération. C'est le cas des coopérations développées entre territoires ruraux, urbains, sur les dimensions économique, sociale, culturelle, entre universités, entreprises, collectivités...



La construction européenne entend agir non pas sur le nivellement et l'uniformisation du territoire européen mais au contraire permettre l'expression et le respect de la richesse, de la diversité de l'ensemble culturel, économique et social de l'espace européen. Développer la coopération conçue au sens de mise en relation des acteurs entre eux est ainsi un moyen efficace de construire l'Europe.

¹ La paix n'est pas simplement l'absence de conflits, mais est un processus positif, dynamique, participatif qui favorise le dialogue et le règlement des conflits dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération.
Source : ONU, Assemblée Générale, 93^e session, déc. 1999, p. 1



LA COOPÉRATION DANS LES PROGRAMMES EUROPÉENS

Le principe de coopération transnationale est soutenu depuis longtemps par les programmes européens puisqu'il est une des principales valeurs ajoutées de l'action communautaire. Il concerne soit des opérateurs porteurs de projets, soit des territoires en tant que tels (coopération territoriale).

Deux programmes d'initiative communautaire (PIC) nommés INTERREG et LEADER ont particulièrement contribué à la prise en compte de la coopération territoriale dans les fonds structurels européens FEDER et FEADER (ex FEOGA orientation). Le PIC LEADER II (1994-1999) a ainsi introduit la coopération transnationale entre les GAL ou territoires LEADER. Dès LEADER I (1991-1993), ces territoires échangeaient déjà fortement en réseau, pour diffuser l'approche LEADER, favoriser les innovations rurales et contribuer dans le même temps au transfert d'expériences. La coopération était conçue comme le prolongement naturel de la mise en réseau des GAL pour poursuivre ces mêmes objectifs.

Le fond européen INTERREG I lancé en 1990 a également permis de soutenir financièrement le développement de coopérations transfrontalières en Europe. L'objectif poursuivi était la cohésion territoriale visant à atténuer l'impact du marché unique sur les régions frontalières. Même si le principe de coopération n'est pas affiché aussi clairement pour le FEDER, il y demeure bien présent.

La génération actuelle 2014-2020 propose des approches multi-fonds au bénéfice du développement des territoires dans une logique de projet intégré (dimension territoriale, multi-acteurs, pluri-thématiques, stratégie de moyen long terme).

QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX DE LA COOPÉRATION POUR LES TERRITOIRES?

Vue du terrain, la coopération est avant tout une affaire d'investissement et d'engagement.

Coopérer permet de :

- Prolonger et renforcer sa stratégie de développement (Enrichir, sortir du contexte, tester de nouvelles idées, repérer de nouvelles réponses...)
 - Accroître la valorisation des productions locales (réaliser des économies d'échelle, tester l'exportabilité, relancer des produits et savoirs-faire locaux...)
 - Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire (mobiliser les différentes catégories d'acteurs locaux, susciter de nouveaux partenariats locaux, communiquer sur la coopération, valoriser le patrimoine local...)
- Aller à la rencontre de l'autre, découvrir de nouvelles manières de penser et d'agir (se confronter à d'autres points de vue, favoriser l'échange, valoriser des complémentarités...)
 - Développer l'ouverture et la conscience européenne des territoires (sensibiliser chaque habitant sur son appartenance à l'Union européenne, contribuer à la construction de l'Europe...)
 - Bénéficier de soutiens financiers supplémentaires pour atteindre une masse critique permettant de prolonger un projet local (coopération avec des territoires voisins) Leader, Interreg, ou tout objectif dédié à la coopération territoriale européenne avec ses trois volets (transfrontalier, transnational, interrégional), dispositifs propres aux collectivités locales

QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION NOTAMMENT LEADER SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

La plus-value de la coopération est principalement humaine.

« *En pratique, après 25 ans de LEADER, l'évaluation de la coopération territoriale reste un sujet effleuré au niveau européen, pour ce qui concerne les outils d'évaluation d'impact et de démonstration de la valeur ajoutée.* »
JEAN-MICHEL COURADES.

Le récent guide européen d'évaluation de LEADER élaboré cette année par le Helpdesk européen d'évaluation du développement rural ne comporte que très peu d'indications à ce sujet. Toutefois les quatre éléments proposés par le Helpdesk pour l'évaluation au niveau local peuvent être également considérés pour la coopération :

- sa contribution à la stratégie locale (impact sur le territoire, efficacité et efficience)
- la valeur ajoutée de la coopération (résultats accrus qui n'auraient pas été atteints en son absence), à savoir le capital social du partenariat. Autant de questions liées à l'internationalisation des acteurs locaux, à la capacité du GAL et de ses membres à se mettre en réseau et à nouer des liens formels avec d'autres territoires ainsi qu'à l'implication d'organisations locales dans des projets de coopération.
- l'animation de la coopération sur le territoire
- la gestion administrative de la mise en œuvre de la coopération (capacité du GAL à coordonner un projet de coopération)

Les outils d'évaluation de projets de coopération restent à inventer. La notion de qualité de la coopération au regard de l'ensemble des autres principes de LEADER pourrait être développée (lien du projet avec la stratégie locale, le territoire, l'innovation, la mise en réseau et l'approche ascendante). **Le projet de coopération comme tout projet local doit servir les objectifs de la stratégie locale, impliquer les acteurs locaux et si possible être innovant pour le territoire.**

« *Le projet, c'est l'idée qui est communiquée. C'est la somme des individualités de chacun qui va faire cette idée. Chacun doit être la sentinelle du projet pour aller ensemble dans la même direction. En revenant chez soi, on va ouvrir sa valise et sa valise sera beaucoup plus lourde qu'au début... alors coopérons dans l'égalité!* »
CHEIKH SOW





QUI EST QUI ? BIO EXPRESS

DURANT CETTE JOURNÉE, DE NOMBREUX PARTICIPANTS SONT VENUS APPORTER RÉFLEXIONS ET TÉMOIGNAGES. MERCI À EUX POUR LEUR MOBILISATION ET CONTRIBUTION ACTIVE AUX CÔTÉS DE PQN-A PENDANT CETTE RENCONTRE.

À CETTE OCCASION, NOUS REMERCIONS TOUT PARTICULIÈREMENT LES INTERVENANTS SUIVANTS :



SÉVERINE BRESSAUD

Plus de 10 ans d'expériences dans le développement territorial et les programmes européens, co-fondatrice d'Eureka 21 depuis 2008. Développe les actions de formation, voyages d'études et appui au montage de projets européens. Est engagée en faveur de la coopération territoriale européenne, valorise et développe le réseau des partenaires d'Eureka 21 dans les différents pays.

www.eureka21.eu



JEAN-CHARLES LOLLIER

Président du Conseil de développement du Pays Centre Ouest Bretagne et coordinateur du réseau des Conseils de développement des 21 Pays bretons. Est aussi membre du groupe de « Saint-Germain », un think tank européen spécialisé dans l'agriculture, la ruralité et l'alimentation, présidé par Stéphane Le Foll.

www.centre-ouest-bretagne.org



JEAN-MICHEL COURADES

Ancien administrateur à la Commission européenne, a participé en tant que juriste à l'élaboration et à la mise en oeuvre de plusieurs politiques européennes dans le domaine du développement rural (dont Leader). A été récemment membre du groupe de travail du Helpdesk européen d'évaluation du développement rural, entité du réseau européen du développement rural. A rédigé et publié en août 2017 le guide européen pour l'évaluation de LEADER sur le développement local mené par les acteurs locaux.

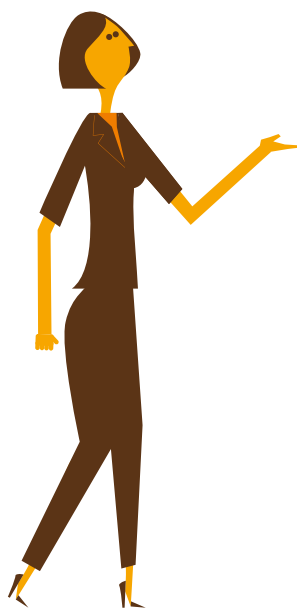


CHEIKH SOW

«Conférencier / contant / content » consultant en communication inter-culturelle et en démarches participatives ; musicien, conteur, auteur d'un essai sur la participation citoyenne : *Plus on en parle, moins on en fait.*

www.tijaansow.blogspot.fr

FICHES ACTEUR



01 ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES	9
02 CENTRES D'INFORMATION EUROPE DIRECT	10
03 CENTRE DE RESSOURCES MULTI-ACTEURS SO COOPERATION..	12
04 RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	13
05 RÉSEAU RURAL EUROPÉEN.....	15
06 RÉSEAU RURAL NATIONAL	16



ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES



CONTACTS

Maxime NEGREMENT,
Président de l'association
president@jumelages-limousin.eu

Elina SZATKOWSKI,
Service civique
contact@jumelages-limousin.eu
Tél. : 05 55 32 47 63

<http://jumelages-limousin.eu>



→ ENJEUX

L'Association des Communes Jumelées du Limousin (ACJL) est née en 1987 à l'initiative d'élus municipaux de Haute-Vienne. L'ACJL est l'unique structure de ce type en France. Seule association en France ayant comme membres des communes jumelées, l'ACJL permet à celles-ci d'être représentées dans les différentes instances de l'association, à la fois par des élus locaux et par des bénévoles investis dans les comités de jumelage. Elle regroupe environ 85 communes adhérentes, ce qui représente 80% des communes jumelées de l'ex-région Limousin.

→ OÙ ?

À la suite de la fusion des régions, il est apparu nécessaire à l'ACJL de s'adapter à cette évolution territoriale en s'ouvrant à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, l'ACJL a procédé fin 2016 à des modifications statutaires donnant désormais la possibilité à l'ensemble des communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine d'adhérer à l'association. Les objectifs de l'élargissement sont d'une part de faire partager de nombreuses années d'expériences sur les jumelages aux entités de Nouvelle-Aquitaine, puis, d'autre part, de continuer à fédérer le réseau des jumelages au niveau régional. L'association se situe à Limoges mais l'ACJL a pour désir de créer des antennes dites « référentes » gérées par des Comités de jumelage dans chaque département de la Nouvelle-Aquitaine.

→ OBJECTIFS

Un des défis majeurs de l'ACJL est de créer une coopération sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine concernant les jumelages, à travers les Comités de jumelages, des élus, des associations partenaires et des acteurs territoriaux tels que les GAL. Cette coopération régionale peut s'étendre sur des projets de coopération à l'échelle européenne.

→ ACTIONS MENÉES

L'ACJL s'organise principalement autour de neuf missions : offrir une plateforme d'information sur les jumelages, favoriser la coordination et la visibilité des activités liées aux jumelages, conseiller et accompagner les communes et comités de jumelages dans le montage de projets, aider à la création de nouveaux jumelages et au suivi des jumelages existants, représenter les adhérents en étant leur interlocuteur, former les élus et bénévoles des Comités de jumelage, organiser des événements fédérateurs, promouvoir la mobilité des jeunes, participer à divers colloques, nationaux et internationaux.



→ APPUI AUX TERRITOIRES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

Les territoires (particulièrement LEADER) sont régulièrement à la recherche de coopération avec des territoires ruraux et/ou à l'étranger. Les Comités de jumelages peuvent être une première porte d'entrée pour cette dernière. La Région possède un nombre important de petites communes jumelées avec des villes et villages de taille similaire. Ainsi, pour des projets où l'on recherche un échange d'expériences, une comparaison sur le mode de fonctionnement... l'ACJL peut servir d'intermédiaire pour la prise de contact entre les GAL et les Comités de jumelages.

02 FICHE ACTEUR

LES CENTRES D'INFORMATION EUROPE DIRECT

→ QUOI ?

Seul label officiel de l'information sur l'Europe, les Centres d'Information Europe Direct (CIED) sont au nombre de 6 en Nouvelle-Aquitaine. Ils impulsent et développent leur mission sur tout le territoire régional à travers 3 axes : l'information, l'animation et le conseil sur tous les sujets liés à l'Europe.

Europe Direct, c'est la « garantie qualité » de l'information transmise, des ressources documentaires proposées, des accompagnements et animations développées sur les territoires. C'est la force d'un label européen, d'un réseau officiel de 500 centres en Europe et 51 en France.

Les Centres d'Information Europe Direct sont hébergés par des structures hôtes telles que des Maisons de l'Europe, des Centres d'Information Jeunesse ou des associations à vocation européenne.



→ OÙ ?

Répartis sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, les Centres d'Information Europe Direct sont présents sur plusieurs sites de la région Nouvelle-Aquitaine : Agen, Angoulême, Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers.

Les Centres d'Informations Europe Direct sont ouverts à tous les publics pour informer et établir des partenariats.

→ OBJECTIFS

Les 6 CIED de Nouvelle-Aquitaine s'engagent pour leur région. Offrir un service de qualité identique à toute personne où qu'elle se situe en région est l'engagement des CIED pour la Nouvelle Aquitaine. Cet engagement se traduit par une démarche commune et des standards de qualité de nos missions, garantis par des fonctionnements harmonisés, des projets communs et un travail en réseau.

→ ACTIONS MENÉES

Au sein de chaque CIED, vous retrouverez un tronc commun :

- une large ouverture au public, 5 jours sur 7
- des équipes professionnelles qualifiées
- un lieu dédié à l'information sur l'Europe, accessible à tous
- des centres de ressources dotés d'une documentation récente et validée
- l'animation européenne sur les territoires et la création d'événements sur l'Europe
- une implication locale, l'Europe au cœur des réseaux locaux
- une communication dynamique et impactante pour informer toujours mieux et plus : site web, réseaux sociaux, newsletters

→ APPUI AUX TERRITOIRES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

Au-delà du volet coopération, les CIED en contact avec les territoires peuvent les aider à valoriser leurs actions et les projets soutenus par exemple lors du Joli Mois de l'Europe (mai), mettre en place des points d'information, prêter du matériel (expositions, drapeaux...), mettre en place des actions en commun...





CONTACTS

AGEN

Centre d'Information Europe Direct
Maison de l'Europe d'Agen
Avenue Edouard Herriot – 47000 Agen
Tél. : 05 53 66 47 59
contact@maisoneurope47.eu
www.maisoneurope47.eu

BORDEAUX

Centre d'Information Europe Direct
Centre d'information Jeunesse
Aquitaine
125, cours Alsace-Lorraine
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 56 00 49
europedirectaquitaine@cija.net
www.info-jeune.net/europe.html

ANGOULEME

Centre d'Information Europe Direct
Centre Information Jeunesse
Angoulême
4, place du Champs de Mars
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 37 07 30
europe@info-jeunesse16.com
www.europe-direct-charente.org

LIMOGES

Centre d'Information Europe Direct
Maison de l'Europe en Limousin
51, avenue Georges Dumas
87000 Limoges
Tél. : 05 55 32 47 63
contact.mde@europe-limousin.eu
www.europe-limousin.eu

PAU

Centre d'Information Europe Direct
Pistes Solidaires
1, rue Richelieu – 64000 Pau
Tél. : 09 81 09 69 83
europedirectppa@pistes-solidaires.fr
www.europe-direct-ppa.fr

POITIERS

Centre d'Information Europe Direct
Centre Régional Information Jeunesse
Poitou-Charentes
Maison de l'Europe de la Vienne
64 rue Gambetta
86000 Poitiers
Tél. : 05 16 39 10 32
cied.vienne@ijj-poitou-charentes.org
www.leuropeenvienne.eu



CENTRE DE RESSOURCES MULTI-ACTEURS SO COOPERATION



CONTACTS

Pierre Jean ROCA,
Secrétaire du CA de SO Coopération
Franck FORTUNÉ,
Directeur de SO Coopération
Magali NOGUES,
Chargée de mission à SO Coopération

ANTENNE BORDEAUX :

10, esplanade des Antilles,
33607 Pessac
Tél. : 05 56 84 45 68

ANTENNE POITIERS :

64, rue Gambetta, 86000 Poitiers
Tél. : 05 16 39 10 34



→ QUOI ?

SO Coopération est le Réseau Régional Multi-Acteurs de Nouvelle-Aquitaine (RRMA). Il est le fruit du regroupement de Cap Coopération et de RESODI, les deux anciens réseaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, mais aussi d'un certain nombre d'entités nouvelles à participer à cette dynamique (collectif associatif dans le Limousin et à La Rochelle, villes et agglos comme La Rochelle et Périgueux, etc.).

SO Coopération œuvre principalement pour impulser les synergies entre les différents acteurs agissant en faveur de la coopération et de la solidarité internationales en Nouvelle-Aquitaine. Riche à la fois d'une définition commune qui le lie aux autres RRMA de France et de caractéristiques territoriales spécifiques, SO Coopération veille à :

- l'ancrage de ses actions sur l'ensemble du territoire régional dans une logique de proximité
- l'amélioration de la qualité des actions de coopération internationale et de solidarité, et l'ouverture internationale des habitants de son territoire
- l'animation du réseau multi-acteurs (associations, collectivités territoriales, universités et établissements d'enseignement, structures d'éducation populaire, établissements publics, acteurs économiques, etc.) dans une dynamique d'échanges, de travail collaboratif, de concertation et de subsidiarité

→ QUI ?

Les missions du SO Coopération s'adressent aux associations, collectivités territoriales, universités et établissements d'enseignement - formation, structures d'éducation populaire, établissements publics, acteurs économiques, menant ou souhaitant mener des projets de coopération et de solidarité internationales.

→ OÙ ?

Les actions de SO Coopération s'étendent sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, avec deux antennes situées à Poitiers et à Bordeaux.

→ MISSIONS

- L'identification et l'information
- L'appui aux porteurs de projets
- La mise en réseau
- L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationales
- L'évaluation et la capitalisation
- Le développement de la mobilité des jeunes

→ AVEC QUI ?

Projet de rapprochement avec l'Association LEADER France

→ OBJECTIFS

SO Coopération souhaite avoir des échanges de pratique avec des acteurs des territoires néo-aquitains inscrits déjà dans une dynamique de coopération européenne

→ ACTIONS MENÉES

Processus d'identification en cours

→ APPUI AUX TERRITOIRES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

SO Coopération a la capacité d'accompagner et d'informer les acteurs des territoires en matière de coopération européenne et internationale. Il s'agit des missions premières d'un réseau multi-acteurs, et ce quel que soit le niveau d'avancement en matière de coopération internationale de ceux-ci.





LES PARTENARIATS EUROPÉENS ET INTERNA- TIONAUX DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



→ MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de la coopération décentralisée, la région Nouvelle-Aquitaine intervient sous forme d'accords-cadres de coopération avec 5 autres régions européennes : l'Aragon en Espagne, l'Emilie-Romagne en Italie, la Région de Galati en Roumanie, le Land de Hesse et le Bezirk de Moyenne-Franconie en Allemagne. Elle est par ailleurs associée aux régions espagnoles Euskadi et Navarre dans le cadre de l'Eurorégion. Des partenariats ont également été établis avec des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du nord.

Hors cadre de coopération décentralisée, la région peut également intervenir à l'international à travers notamment les trois modalités suivantes :

- dispositifs de soutien à l'export dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- dispositifs de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes
- dispositif de soutien aux projets de développement solidaire

→ THÉMATIQUES D'INTERVENTION

En lien avec les thématiques portées par les territoires LEADER, des projets de coopération décentralisée sont menés sur les thématiques économie sociale et solidaire (ESS), agriculture, formation professionnelle et environnement, tourisme et patrimoine.

À titre d'exemples :

- Sur la thématique de l'économie sociale et solidaire :

Partenariat avec le Québec

Nombreux échanges entre structures ; Livret de bonnes pratiques « L'ESS – des processus de coopération territoriale Bretagne Aquitaine Québec »

- Sur la thématique de l'agriculture :

Partenariat avec la Région Emilie-Romagne (Italie)

Perspective de coopération institutionnelle sur les sujets de l'adaptation au changement climatique, de l'eau, du foncier, de l'agroalimentaire, de l'innovation et de la gestion du FEADER

Partenariat avec le Département de Galati (Roumanie)

Contribution à la création d'un marché de gros, en partenariat avec le Marché d'intérêt national de Bordeaux, la Chambre d'agriculture, l'INRA, le lycée agricole de Blanquefort.

Échanges d'expériences, expertise

- Sur la thématique de la formation professionnelle :

Partenariat avec le Land de Hesse (Allemagne)

Nombreux exemples d'échanges entre lycées professionnels et CFA organisant des mobilités croisées avec des stages professionnels.

- Sur les thématiques de l'environnement, tourisme et patrimoine :

Partenariats avec les Provinces de Lao Cai et Thua Thien Hué (Vietnam)

– Soutien à la formation universitaire et à la formation professionnelle aux métiers du tourisme

RESSOURCES UTILES POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les ressources utiles sur le site de la région dédié aux coopérations européennes et internationales de la région et notamment :

- Carte des partenariats de coopérations européennes et internationales de la région Nouvelle-Aquitaine
- Programme détaillé des coopérations décentralisées de la région Nouvelle-Aquitaine

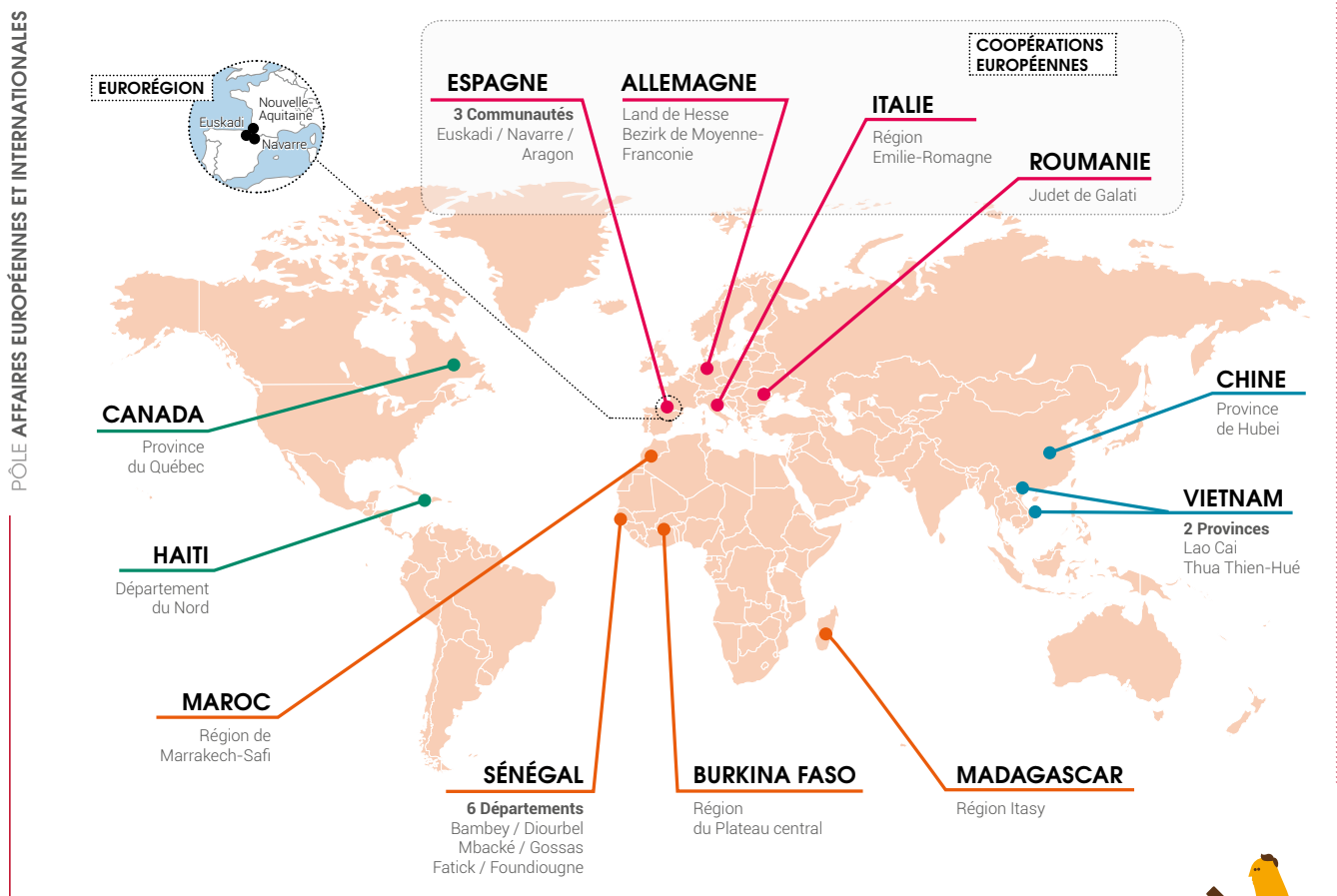
www.nouvelle-aquitaine.fr

Retrouvez les rubriques Europe et International dans l'onglet **Les actions**

– Conception et aménagement d'espaces d'interprétation liés au patrimoine local
– Formation en matière d'éducation à l'environnement, éco-guidage, accueil touristique, e-tourisme, e-communication, premiers secours...
En partenariat avec l'Université de La Rochelle, l'Université Bordeaux-Montaigne, le Parc National des Pyrénées...

Pour rappel, la coopération décentralisée se définit par l'existence d'une relation institutionnelle entre 2 collectivités de deux pays différents, le plus souvent basée sur une convention fixant des priorités de coopération. Au-delà de l'échange institutionnel, ces accords visent à développer une coopération de territoire à territoire. Ils offrent de nombreuses opportunités d'échanges et de projets de coopération pour les acteurs néo-aquitains, notamment les universitaires, les apprenants, les entreprises et les acteurs associatifs.

CARTE DES COOPÉRATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE NOUVELLE-AQUITAINE / Sept. 2017



CONTACTS POUR LES PARTENARIATS EUROPÉENS

DIRECTION COOPÉRATION SERVICE EUROPE, AMÉRIQUE, ASIE

Sébastien PROESCHEL,

Chef de service

Tél. : 05 55 45 18 19

sebastien.proeschel@nouvelle-aquitaine.fr

Pascale MAITREAU,

Chargée de mission

Tél. : 05 56 56 38 25

pascale.maitreau@nouvelle-aquitaine.fr

EUSKADI ET NAVARRE / EURORÉGION (ESPAGNE)

Ludovic LAREYNIÉ,

Responsable de l'unité

Tél. : 05 57 57 51 54

ludovic.lareynie@nouvelle-aquitaine.fr

ARAGON (ESPAGNE)

Javier OLITE,

Chargé de mission

Tél. : 05 57 57 86 42

javier.olite@nouvelle-aquitaine.fr

LAND DE HESSE, MOYENNE FRANCOPHONIE (ALLEMAGNE)

Cyrielle BOUCAUD,

*Représentante de la N-A auprès du Land
de Hesse*

Tél. : +49(0)6 11 32 36 34

cyrielle.boucaud@stk.hessen.de

EMILIE ROMAGNE (ITALIE)

Sébastien PROESCHEL

Claire BLÉRON,

Chargée de mission

Tél. : 05 87 21 20 12

claire.bleron@nouvelle-aquitaine.fr

GALATI (ROUMANIE)

Han-Fang Julie ZHU,

Chargée de mission

Tél. : 05 57 57 74 91





LE RÉSEAU RURAL EUROPÉEN



→ PRÉSENTATION

Le Réseau européen de développement rural (REDR) sert de plateforme pour l'échange d'informations relatives au fonctionnement pratique des politiques, programmes, projets et autres initiatives de développement rural et sur la manière dont on peut les améliorer pour faire avancer le développement rural.

→ ENJEUX

Le REDR a été créé en 2008 par la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission européenne (DG AGRI).

→ QUI ?

Le REDR n'est pas une association de membres. Il entend faire participer et toucher toute personne présentant un intérêt et un engagement pour le développement rural en Europe.

Le REDR est gouverné par des structures formelles, l'Assemblée des réseaux ruraux européens et un groupe de pilotage. Il rassemble ainsi un ensemble de groupes d'acteurs du développement rural pour orienter, accompagner et conseiller de manière stratégique le travail des réseaux ruraux.

→ OÙ ?

Le REDR opère auprès de l'ensemble des États membres de l'UE.

→ AVEC QUI ?

Les principaux acteurs du REDR incluent : les réseaux ruraux nationaux (RRN) ; les autorités de gestion des programmes de développement rural (PDR) et les organismes payeurs ; les groupes d'action locale (GAL) ; les organisations européennes ; les services de conseil agricole ; les chercheurs ruraux et agricoles et tout autre individu ou organisation concernés par le développement rural.



→ OBJECTIFS

Les quatre objectifs clés du REDR pour la période de programmation en cours (2014-2020) sont :

- accroître l'implication des parties prenantes dans le développement rural
- améliorer la qualité des programmes de développement rural (PDR)
- mieux informer sur les bénéfices de la politique de développement rural
- soutenir l'évaluation des PDR

→ ACTIONS MENÉES

Le REDR soutient la mise en œuvre effective des programmes de développement rural (PDR) des États membres de l'UE en générant et partageant des connaissances, ainsi qu'en facilitant l'échange d'informations et la coopération à travers l'Europe rurale. Ces activités sont facilitées par deux unités d'appui : le point de contact du REDR et le Helpdesk Évaluation européen pour le développement rural.

CONTACTS

POINT DE CONTACT REDR

à Bruxelles en charge des relations avec la France

David LAMB

david.lamb@enrd.eu

Tél. : +32 (0)2 801 38 22

CORRESPONDANTS NATIONAUX :

Yves CHAMPETIER

yves.champetier@orange.fr

Tél. : 06 80 11 26 58

Katalin KOLOSZ

kko@aeidl.eu

Tél. : 06 70 12 42 91

https://enrd.ec.europa.eu/homepage_fr



→ APPUI AUX TERRITOIRES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION

Les GAL font l'objet d'un recensement en collaboration avec le Réseau rural national et les Réseaux ruraux régionaux : https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/lag-database_fr

Les bonnes pratiques LEADER sont valorisées en ligne (en anglais) : https://enrd.ec.europa.eu/projects-practice_fr

Une plateforme internet de petites annonces de coopération est à disposition des GAL : https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/clld-partner-search_fr



LE RÉSEAU RURAL NATIONAL



→ ENJEUX

Le Réseau rural est une initiative européenne. Il est mis en place dans chaque État membre pour la période de programmation 2014-2020. Le Réseau rural national (RRN) contribue aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et les politiques utiles à leur développement. Il facilite le dialogue entre les acteurs et valorise les bonnes pratiques locales. En soutien aux Réseaux ruraux régionaux (27 programmes de développement rural), il est chargé de mutualiser les activités adaptées aux besoins des territoires, d'assurer l'articulation et la coordination des initiatives locales ainsi que la diffusion des réalisations issues de LEADER, MCDR (Mobilisations Collectives pour le Développement Rural) ou encore PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation). Enfin, il assure les relations avec le Réseau européen de développement rural (REDR) aux côtés des autres États membres.

Le RRN est copiloté par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Régions de France.

→ QUI ?

Le RRN est un espace technique et politique de rencontres pour accompagner les projets des territoires. Il est constitué de 7 collèges, groupes de structures ayant pour point commun le même secteur d'activité :

1. Monde agricole, forêt et IAA
2. Environnement et patrimoine
3. Acteurs sociaux-économiques (hors agriculture)
4. Développement territorial intégré
5. Collectivités locales et territoriales
6. Enseignement, recherche, experts
7. Réseaux régionaux

L'adhésion au RRN est gratuite et permet l'accès à ses ressources dans le but de co-construire de nouvelles initiatives.

→ OÙ ?

L'ensemble du territoire français

→ AVEC QUI ?

Les autorités de gestion de chaque région et les équipes chargées de l'animation des Réseaux ruraux régionaux sont des interlocuteurs privilégiés du Réseau rural national. Par ailleurs, le Réseau rural national travaille avec les associations, les entreprises, les fondations, les structures de recherche et d'enseignement, les collectivités et les instances européennes.

→ OBJECTIFS

Le Réseau rural national a pour mission de :

- élargir les parties prenantes du développement rural
- améliorer la mise en œuvre des PDR
- contribuer à l'innovation dans l'agriculture et la foresterie
- diffuser de l'information aux bénéficiaires potentiels ainsi qu'au grand public sur le FEADER
- soutenir et d'inciter la dynamique de coopération sous toutes ses formes

CONTACTS

Hanane ALLALI

Chargée de mission LEADER et Stratégies Locales de Développement
leader@reseaurural.fr

David ARMELLINI

Chargé de mission Animation du Réseau rural national
david.armellini@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 54 89

www.reseaurural.fr



→ ACTIONS MENÉES

Elles sont multiples et poursuivent le but de connecter de toutes les façons possibles les besoins des territoires avec les objectifs stratégiques du programme européen spécifique du Réseau rural national (PSRRN). Ainsi, le réseau anime des rencontres thématiques, sous forme d'ateliers, de séminaires, de formations ou encore organise et participe aux instances nationales et européennes. Le réseau national assure également des actions de communication à destination de tous les publics pour mettre en valeur les initiatives et promouvoir les savoir-faire locaux. Enfin, de nombreux projets sont coordonnés au niveau national avec la mise en place d'études, d'appel à projets ou encore d'élaboration de partenariats.



→ QUEL APPUI AUX TERRITOIRES LEADER EN PARTICULIER ?

Dans le cadre du volet LEADER du Réseau rural national, et dans l'objectif de favoriser la mise en réseau entre GAL (sur la veille réglementaire, le lien urbain/rural et les thématiques émergentes...), de déclisser les approches et les résultats du dispositif LEADER vers d'autres acteurs du développement rural, et au delà vers le niveau européen, les activités suivantes sont proposées :



- **Formation** des GAL et des bénéficiaires du FEADER pour le montage des dossiers, formation des autorités de gestion (aux aides d'État par exemple), formation en anglais pour les GAL, formation des GAL à l'évaluation des stratégies locales de développement...
- **Communication** : mise en œuvre du plan de communication, rubrique spécifique LEADER dans la revue du RRN, la newsletter, plaquette de communication, rubrique dédiée à LEADER et aux ressources LEADER sur le nouveau site du RRN...
- **Suivi et évaluation** des stratégies locales de développement au niveau national (le suivi sera mis en place à partir de 2018)
- **Capitalisation – valorisation de l'action des GAL** : études, fiches projet/ expérience à partager sur le site web, coordination des projets MCDR en lien avec LEADER, séminaires nationaux et internationaux...

→ QUEL APPUI AUX GAL EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ?

Le Réseau rural national mettra en place en 2018 une cellule d'appui technique aux activités de coopération LEADER. Les missions de cette cellule d'appui seront les suivantes :

- mettre à jour la base de données des coopérations des GAL
- appui à l'organisation des réunions d'assistance technique à la coopération
- assistance technique auprès des GAL (conseils méthodologique à la préparation et au montage des projets de coopération), accompagnement des GAL dans la recherche de partenaires
- réalisation d'un état des lieux des outils de la coopération existants, et valorisation de ces outils
- suivi des projets de coopération des GAL (coopération transnationale et inter-territoriale et avec les pays tiers)

FICHES MÉTHODE



① COMMENT MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX?	19
② ENRICHIR SON PROJET DE COOPÉRATION EN 3 600 SECONDES.....	21
③ POURQUOI COOPÉRER?	25

FICHE MÉTHODE 1

COMMENT MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX (ÉLUS ET SOCIÉTÉ CIVILE) ?



→ PRÉALABLE

**** LA COOPÉRATION TERRITORIALE DÉPASSE LARGEMENT LA SEULE COOPÉRATION AU TITRE DE LA MESURE LEADER** (dans le cadre du FEADER). La coopération est en effet présente dans tous les Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) : dans le FEADER, par la mesure dédiée aux Partenariats Européens pour l'Innovation (PEI) ; dans le FEAMP, qui propose des actions de coopération ; dans le FEDER, par le biais des 23 programmes de coopération territoriale européenne qui permettent d'associer un grand nombre d'acteurs (programmes transfrontaliers, transnationaux, Outre-mer, pan-européen).

**** DANS LE CADRE DE LEADER**, derrière le terme « acteurs locaux » (comment les fédérer ?) il y a plusieurs cercles : les membres du GAL ou du Comité de programmation mais aussi les porteurs de projets territoriaux, les partenaires cofinanceurs potentiels, les partenaires nationaux ou extra nationaux, les médias, les 3 niveaux du réseau rural (régional, national, européen). La seule dimension locale, certes indispensable, n'est pas suffisante.

TROIS CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE PEUVENT ÊTRE MIS EN EXERGUE POUR INCITER LES ACTEURS LOCAUX À SE LANÇER DANS LA COOPÉRATION.

01 FAIRE UN DIAGNOSTIC « DYNAMIQUES DE COOPÉRATION » SUR LE TERRITOIRE

- **Prévoir un travail d'animation en amont** pour identifier les acteurs déjà impliqués dans des coopérations (jumelages, contact privilégié personnel...) ; les actions de coopération menées dans des contextes différents mais aussi les potentiels porteurs de projets publics comme privés pouvant s'inscrire dans une « plus-value coopération » en lien avec la stratégie LEADER du GAL. Aucun territoire n'est « vierge » de coopération. Ceci implique des ressources humaines qui ne sont pas toujours disponibles et mobilisables. Certains territoires ont prévu le recrutement de stagiaire pour effectuer cette mission en amont de la coopération.
- **Organiser aussi un travail de repérage des compétences, des outils et des ressources qui existent sur le territoire** au-delà des coopérations existantes, afin de mobiliser de nouveaux acteurs.

02 SENSIBILISER LES ACTEURS À LA COOPÉRATION VIA LE COMITÉ DE PROGRAMMATION (CP)

- Sensibiliser les acteurs à la coopération impose de garantir plusieurs étapes :
- **Organiser un travail collectif sur la définition de la coopération** pendant le comité de programmation quand vous abordez ce domaine pour la première fois : qu'est ce que la coopération ? Le terme de coopération est souvent mal appréhendé par les acteurs locaux : définition, contexte, objectifs, intérêts pour le territoire et exemples concrets.
 - **Mobiliser un territoire voisin ayant déjà une expérience en coopération** et pouvant venir témoigner pendant un comité de programmation. Le choix de l'interlocuteur doit être adapté à l'objectif. Si l'animateur souhaite convaincre notamment les élus, la mobilisation d'un élu est judicieuse pour présenter son expérience de coopération en insistant notamment sur

RESSOURCES

→ LE FLIPBOOK

réalisé par les réseaux ruraux régionaux Auvergne-Rhône-Alpes et notamment la fiche 1 : www.favoriserlacooperation.com/#p=5

→ LA VIDÉO *Carnet de coopé*

réalisée par les réseaux ruraux régionaux Auvergne-Rhône-Alpes : <https://vimeo.com/153115776>

→ LA BASE DE DONNÉES

de recherche de partenaires européens : https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/clld-partner-search_en

→ LA BASE DE DONNÉES de

recherche de partenaire français : <https://www.reseaurural.fr/formulaire-depot/offre-cooperation>

→ FILM *Copérons*

Réseau rural Auvergne <https://vimeo.com/42139878>

les résultats concrets : « les élus parlent aux élus ». Il s'agira dans ce cas de commencer par le témoignage avant de présenter ensuite les modalités concrètes de coopération. Si la présence physique du témoin est à privilégier, l'utilisation des outils vidéos peut être une autre solution pour amener des témoignages !

Attention ! Il convient de bien calibrer le témoignage du GAL invité. Il ne faut pas que l'expérience de ce dernier soit surdimensionnée par rapport au GAL néophyte sous peine d'effet contraire (manque de confiance, objectifs et moyens humains non comparables, etc.)

- **Aborder la coopération via un enjeu** et non via l'outil coopération. Ainsi, vous pouvez identifier un enjeu crucial de votre territoire, et démontrer à votre CP, en quoi la coopération pourrait permettre d'avancer

cer ou d'identifier de nouvelles solutions ? La réalisation d'un benchmark préalable pourrait être un plus.

- **Organiser un groupe de travail spécifique à la coopération**, émanation du CP et constitué d'acteurs publics et privés que vous avez réussi à convaincre. N'hésitez pas à les mobiliser ensuite pendant la mise en oeuvre des projets, voire même pendant le projet de coopération lui-même. La rencontre avec ses pairs notamment à l'échelle européenne ne fera que renforcer sa mobilisation sur la coopération.

- **Cultiver la culture de la coopération** dans tous les projets, car in fine c'est le faire ensemble à tous les niveaux qui permet d'aller plus loin et de changer d'envergure.

Autrement dit : il faut décloisonner la mesure coopération des autres fiches mesures du plan de développement du GAL et distiller dans tous les projets la culture de coopération. Pour chaque projet sollicitant un appui LEADER, il peut être judicieux de l'apprécier au regard du potentiel de coopération qu'il recèle.

- **Créer des espaces de convivialité**, en dehors des CP, pour créer du lien et mobiliser de nouveaux acteurs, dont les médias locaux, les associations...



03 VALORISER TROIS EXEMPLES MAXIMUM DE RETOURS D'EXPÉRIENCES INTÉRESSANTS À CONNAÎTRE

Par exemple, **le retour d'expérience intéressant du GAL du Bugey** (région Auvergne Rhône-Alpes)

Nouveau territoire LEADER, ce territoire n'avait aucune expérience en coopération LEADER et souhaitait lancer une démarche de mobilisation de ses acteurs sur la coopération LEADER. Pour cela, il a engagé une stagiaire « coopération » qui l'a aidé à mener les quatre missions suivantes :

- **Définition commune de la coopération** : les animatrices ont lancé un débat à l'occasion d'un Comité de programmation (CP), afin que les membres se mettent d'accord sur une définition commune de la coopération. Le résultat de cet échange a été le suivant : « *Échanger sur des thématiques communes, par une découverte réciproque et le partage d'expériences entre partenaires pour apporter une valeur ajoutée aux territoires* ». Cette définition a été affichée dans la salle de chaque CP. Elle a permis de fédérer les acteurs et de lancer leur mobilisation sur cette question.

- **Rencontre des acteurs sur le territoire** pour identifier les idées de coopération, les dynamiques existantes et les acteurs déjà

mobilisés ou ayant déjà des contacts avec d'autres territoires en France ou au-delà.

- **Travail de hiérarchisation** de ces pistes de coopération (travail réalisé en partenariat avec les membres du CP) sur la base de 5 facteurs définissant la faisabilité, le degré de maturité... Plus précisément, ces 5 facteurs étaient les suivants : réseau d'acteurs (densité, diversité...), activités, (nombre, variété, publics cibles...), périmètre d'action (échelle locale, plus large, partenariat avec des européens), lien avec la stratégie LEADER et partenaires potentiels. Ainsi, chaque piste de coopération a fait l'objet d'un graphique en radar le positionnant sur ces 5 critères.

- **Élaboration de scénarii** en combinant différents thèmes et le choix final des membres du CP sur les 3 thèmes à aborder pour la coopération pendant la période de programmation.





ENRICHIR SON PROJET DE COOPÉRATION EN 3 600 SECONDES

MÉTHODE 01 CRÉATIVITÉ

→ PRINCIPE D'INTERVENTION

Typologie d'acteurs différenciés (collectivités, territoires de projet, porteurs de projet), format de groupe de travail restreint (15 personnes max)

→ OBJECTIFS

Apporter des conseils méthodologiques dans le montage d'un projet de coopération via un cas pratique ; faire avancer concrètement le projet de coopération ; proposer de nouvelles idées à explorer, conditions de réussite et points de vigilance pour tout projet de coopération

→ DÉROULÉ

10 min / Présentation par le porteur de projet de son idée de coopération (contexte du projet, partenaires, état d'avancement de son projet) et quelques premières questions éventuelles de l'animateur pour s'assurer que tous les participants ont le même niveau de connaissance du projet « Cas pratique ».

30 minutes / Organisation de 2 sous-groupes de travail. Chaque sous-groupe travaille sur une matrice à compléter collectivement. La matrice est à adapter selon l'état d'avancement et la maturité du projet. Elle mentionnera les étapes à mener, les ressources/outils à mobiliser, les points de vigilance et conditions de réussite...

20 minutes / Restitution collective de chaque sous-groupe et conclusions par l'animateur.



ÉTUDE DE CAS PROPOSÉE

ORGANISATION D'UNE « IRISH WEEK » DANS LE GAL TERRITOIRE OUEST CORRÉZIEN AVEC UN ENJEU FORT LIÉ AU RUGBY.

→ CONTEXTE DU PROJET

Le GAL du Territoire Ouest Corrèzien reconnu en 2015 a mis l'attractivité du territoire au cœur de sa stratégie LEADER en ouvrant volontairement son plan d'actions vers des thématiques variées telles que le numérique, les activités économiques, la culture, le patrimoine, le sport et le tourisme. Ce territoire, dont la ville principale est Brive-la-Gaillarde, dispose d'une forte identité « rugby » soutenue par le tissu économique local.

→ OBJECTIFS

Le souhait du territoire est de nouer des contacts et des échanges avec un territoire européen aux caractéristiques similaires. La province du Connacht, en Irlande a été identifiée comme telle. Le GAL souhaite donc mener un projet pour impulser des échanges commerciaux et culturels entre le Territoire Ouest Corrèzien et un territoire de la province du Connacht.

→ PREMIÈRES ACTIONS ENVISAGÉES

Organiser une « irish week » avec différentes actions prévues :

- un tournoi de rugby amateur entre équipes irlandaises et françaises
- la valorisation des productions locales
- la rencontre entre chefs d'entreprises afin de développer des partenariats
- des échanges d'expériences autour de problématiques liées à la ruralité

→ ÉTAT D'AVANCEMENT DANS LE MONTAGE DU PROJET DE COOPÉRATION

Les membres du Comité de programmation sont déjà sensibilisés à ce projet. L'organisation d'un match de rugby entre les deux territoires est prévue en août 2018 avec la venue de l'équipe irlandaise. Des mails ont été envoyés au GAL de cette province du Connacht mais sans réponse à ce jour. Pour l'instant, seul le contact avec l'association sportive de la province du Connacht est concrétisée.

→ QUESTIONNEMENTS

- Comment identifier les partenaires au-delà des premiers contacts avec la province du Connacht ?
- Qui pourra être le porteur ?
- Comment coordonner ces différentes actions et en faire un projet de coopération ?



RESSOURCES

→ **FICHES DE PRÉSENTATION** de la coopération dans les autres États membres
https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/leader-cooperation_en

→ **CONTACTS DES RÉSEAUX RURAUX NATIONAUX** des différents États membres
https://enrd.ec.europa.eu/networking/nrn-profiles_en

→ **BASE DE DONNÉES** de recherche de partenaires européens
https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/clld-partner-search_en

→ **LE FLIPBOOK** réalisé par les réseaux ruraux régionaux Auvergne-Rhône-Alpes
www.favoriserlacooperation.com

→ RÉPONSES APPORTÉES

1) POUR TROUVER DES PARTENAIRES TRANSNATIONAUX ET LOCAUX

- Contacter le Réseau rural national d'Irlande pour avoir une aide dans la recherche de partenaires irlandais et un appui dans la mise en contact avec les GAL irlandais
- Déposer une offre en anglais de coopération sur le site du Réseau rural européen
- Il est aussi important, dès la définition du projet et des pistes de coopération possibles d'associer les partenaires locaux : acteurs économiques, producteurs locaux, artisans, associations sportives et culturelles... Cela enrichira le projet, confortera son ancrage territorial et contribuera à ce que le projet repose sur un partenariat local fort avec de fait un impact local conforté
- Une fois le projet lancé, il s'agira également d'identifier des partenaires pour le projet : Ryan Air pourrait être approché (pour affréter par exemple un avion pour l'Irish week)

2) POUR FORMALISER LE PROJET ET DÉFINIR LES ACTIONS CONCRÈTES

De nombreuses pistes sont évoquées à ce jour et se basent sur cette relation franco-irlandaise. Il s'agit de voir la valeur ajoutée de la coopération. L'objet même de la coopération pourrait être l'organisation d'une « Irish week » dans le territoire français puis d'une « French week » l'année suivante qui serait organisée en Irlande. Ainsi la coopération pourrait soutenir :

- la communication et les actions de marketing communes (charte graphique, programme, publicité...)
- le soutien d'une activité autour des produits locaux français et irlandais. Le contact avec le territoire du Puy en Velay en Auvergne-Rhône-Alpes pourrait être intéressant de par son expérience en coopération autour de l'organisation d'un marché international de produits locaux, projet de coopération porté dans la période précédente. D'autres activités pendant cette « Irish week » pourraient être organisées en dehors du projet de coopération LEADER mais en s'appuyant sur cette initiative comme les échanges entre entrepreneurs, le match sportif... ces activités seraient organisées sous cette bannière « Irish week » et mises en place par différents acteurs locaux.

Il est important de définir des livrables concrets pour justifier des actions communes. Ces premières pistes d'actions proposées pourront ainsi être retravaillées avec le/les partenaire(s) potentiel(s).

3) POUR IDENTIFIER LE FUTUR PORTEUR DU PROJET DE COOPÉRATION

Il est important de distinguer le partenaire français, du porteur de projet. Le partenaire français sera le GAL Ouest Corrèzien qui signera l'accord de partenariat et qui sera le garant du lien avec la stratégie locale ; Le porteur de projet peut-être un autre acteur local qui sera en charge de la mise en œuvre opérationnelle du projet de coopération.

4) POUR DÉFINIR LA MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION

Si certaines pistes de coopération ont d'ores et déjà été identifiées, il ne s'agit pas de définir un projet de coopération totalement « ficelé ». Les contacts avec le/les partenaire(s) potentiel(s) pourront faire évoluer et enrichir ces premières idées.

L'organisation d'un premier match de rugby avec la venue de l'équipe de rugby de la province du Connacht pourrait être l'occasion d'organiser une première rencontre avec les partenaires potentiels. Il s'agirait pour le territoire Ouest Corrèzien de repérer des partenaires potentiels de coopération (a priori des GAL du Connacht) et de monter un dossier « de l'idée au projet », prévoyant ainsi l'organisation de cette première rencontre pour confirmer le partenariat et les pistes d'actions communes. Ce dossier, une fois validé, permettra de financer les coûts de transport, de restauration, d'hébergement, d'assistance technique, d'interprétariat.



MÉTHODE 02 CODEVELOPPEMENT

→ PRINCIPE D'INTERVENTION

Typologie d'acteurs différenciés (collectivités, territoires de projet, porteurs de projet), format de groupe de travail restreint (15 personnes max)

→ OBJECTIF

Amener le groupe de travail (en format « jeu de rôle ») à produire des solutions en réponse à une problématique donnée, relative au quotidien professionnel ou dans l'objectif de clarifier un projet. Cette méthode est conçue comme un processus d'animation d'un groupe fondé sur l'intelligence collective.

→ DÉROULÉ

Jeu de rôle entre un « Client » et des « consultants » (ou coachs). Chacun des participants s'engage à partager ses idées avec le groupe, à collaborer et aider son pair (le « client ») dans l'exploration de son challenge afin de découvrir de nouvelles approches et solutions innovantes et adaptées à sa situation. Six étapes sont proposées : de la clarification de la problématique au débriefing.

→ CONTENU

Problématiques posées par le « client » : Proposition de travailler à partir de la problématique/projet d'un des territoire présents dans le groupe (appel à volontariat). Pour chaque atelier, un participant déjà identifié prend le rôle du « client », les autres participants étant des « consultants/coachs ». Ces derniers ont pour objectif unique d'aider le client.

LA DÉMARCHE, TRÈS STRUCTURÉE, S'ARTICULE AUTOUR DE 6 ÉTAPES :

01 EXPOSÉ DE LA PROBLÉMATIQUE (5MIN)

La séance commence par la présentation d'une situation actuelle sur laquelle le client s'interroge. La présentation doit être la plus factuelle possible, synthétique, mais précise pour que les consultants/coachs disposent des informations essentielles. Le client a 2 finalités : résoudre son problème et améliorer sa pratique. **Présenter la problématique est un aspect essentiel en codéveloppement : ce processus favorise la prise de recul et la compréhension du client.**

02 CLARIFICATION (7MIN)

Elle doit permettre aux consultants/coachs de se faire une idée claire de la demande du client. Ils sont donc amenés à le questionner pour lui faire repréciser certains points. L'intérêt de cette étape est aussi de faciliter l'objectivation du client.

03 CONTRAT DE CONSULTATION (3MIN)

Une fois que le client a présenté le plus clairement possible sa situation et que les consultants ont tous les éléments objectifs, il est très important que le client reformule son attente vis-à-vis des consultants/coachs, sous la forme d'une question précise. Les consultants doivent à ce moment là avoir une vision claire et commune de l'attente du client. Le contrat constitue la base de la consultation.

04 CONSULTATION (25MIN)

Les consultants livrent ici leurs impressions, questions, suggestions pratiques ou partages d'expériences. Ils sont centrés sur le client et lui offrent tout ce qui peut l'aider à penser et agir. La phrase clé pour le consultant lors de cette étape est « Comment puis-je aider ce client ? ». Le client ne répond pas. Il écoute et prend des notes.

05 SYNTHÈSE ET PLAN D'ACTION (5MIN)

À partir de toutes les informations reçues par le client, celui-ci va dégager une synthèse des principaux éléments qu'il a retenus pour arriver ensuite à un 1^{er} plan d'action, réalisable à court terme.

06 DÉBRIEFING/PARTAGE DES APPRENTISSAGES (5MIN)

Il s'agit là pour chacun de réfléchir à sa propre pratique et de s'approprier la démarche. Ce faisant, les participants apprennent à objectiver leur situation, à prendre le recul nécessaire.

ÉTUDE DE CAS PROPOSÉE

MISE EN PLACE D'UN BÉBÉ BUS SUR LE GAL PAYS DE GÂTINE FACILITANT L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

→ CONTEXTE / ENJEUX

Cette idée de projet est née du constat fait par les membres du collectif (professionnels travaillant dans le domaine du handicap et de la petite enfance et parents) d'un manque de solutions de garde pour les enfants en situation de handicap et plus généralement pour les enfants de 2 mois à 6 ans sur certaines zones du territoire.

→ DEUX QUESTIONS ONT ÉTÉ PRÉ-IDENTIFIÉES PAR LE TERRITOIRE :

- Quels partenariats à l'intérieur du territoire en restant maître de son projet ?
- Comment s'enrichir de l'expérience d'autres territoires ?

Suite à la phase de clarification, le questionnement est finalement le suivant :
QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR LE PROJET ?

→ SOLUTIONS, IDÉES, RETOURS D'EXPÉRIENCES APPORTÉS

Modalité de financement pour financer le bus : fondations, crowdfunding (financement participatif), Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALFPA), fondation de France...



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN

Utiliser le bus pour d'autres activités :

- Services nomades de gardes, modes de garde (siestes) lors de manifestations sur le territoire
- Espace de lien entre les familles et les organismes sociaux (service accueil jeunesse comme pour les épiceries solidaires)
- Les communautés de communes doivent être prescriptrices et financeurs, il faut agir avec le territoire et pas contre. Appui des services publics indispensable
- Le volet formation dispensé par des bénévoles peut aussi permettre de cumuler des fonds avant d'investir dans la halte-garderie itinérante

- Une ouverture 7J/7 pour pouvoir libérer les parents le week-end
- Pourquoi ne pas rattacher le bus à une crèche déjà existante ? Plus facile en matière de trésorerie et aussi de gestion des arrêts maladie des salariés

INGÉNIERIE DE PROJET À ENVISAGER

Il faudrait avoir un prévisionnel établi avant de rencontrer les communautés de communes, une première évaluation des besoins, un diagnostic de territoire. Combien de parents sont concernés ?

DES RETOURS D'EXPÉRIENCES INTÉRESSANTS

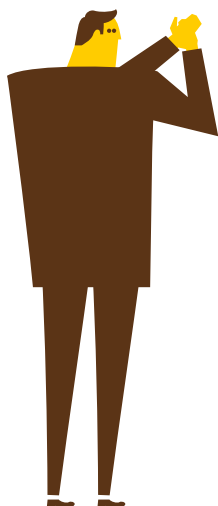
Olivier Raballanc, Association T'CAP à Nantes qui favorise les loisirs et la découverte, handicap ou pas.

Laure Martinie, animatrice Leader, GAL de Tulle Vézères Monédières, retours sur un échec du bébé bus à Tulle (porté par la MSA).

Jean-Pierre Brossard, consultant en projets européens, Bordeaux doit se renseigner sur les bébés bus en Gironde.

QUESTIONS EN VRAC

- Qu'est-ce qui est le plus important : que le projet se fasse et que les parents trouvent une solution ou « garder la main » à tout prix sur le projet ?
- L'itinérance est vraiment la valeur ajoutée du projet





RESSOURCES

- **LE FLIPBOOK** réalisé par les réseaux ruraux régionaux Auvergne-Rhône-Alpes et notamment la fiche 1 : www.favoriserlacooperation.com
- **LA VIDÉO Carnet de coopé** réalisée par les réseaux ruraux régionaux Auvergne-Rhône-Alpes : <https://vimeo.com/153115776>

SURMONTER LES IDÉES REÇUES SUR LA COOPÉRATION

→ « ON N'A PAS LE TEMPS POUR COOPÉRER ! »

Plusieurs territoires mobilisent des ressources humaines sur la coopération : mobilisation de stagiaire, d'un SVE (service de volontariat européen), recrutement (à temps partagé avec une autre mission LEADER) d'une personne dédiée en partie à la coopération et dont le poste est financé par l'assistance technique ou dans le cadre des projets de coopération eux-mêmes. Les coûts de personnel sont en effet éligibles dans les projets de coopération.

→ « ON N'A AUCUNE EXPÉRIENCE ET ON NE SAIT PAS FAIRE ! »

Dans le cadre de LEADER, il est possible de monter un dossier « de l'idée au projet » (dossier préparatoire) afin de tester le partenariat de coopération. Vous avez le droit à l'erreur !

De quoi s'agit-il plus précisément ? Si une piste de coopération et un ou plusieurs partenaires potentiels (français ou européen ou encore pays tiers) ont été identifiés, il s'agit pour vous de déposer un dossier « de l'idée au projet » qui permet de financer l'organisation d'une première rencontre avec les partenaires potentiels. Peuvent être éligibles : les coûts de transport, d'hébergement et de restauration, d'assistance technique, d'interprétariat. Rapprochez-

vous de votre GAL afin de connaître les dépenses éligibles des projets de coopération.

Pas d'obligation de résultat même si évidemment, il s'agit de bien organiser en amont cette rencontre, afin qu'elle soit fructueuse, qu'elle confirme votre partenariat et qu'un autre dossier lié au projet de coopération soit déposé en suivant.

Il est à noter que le dispositif « de l'idée au projet » mis en place par le MAAF sur la programmation précédente 2007-2013 permettait aux porteurs de projet de solliciter une aide (2 700 €) qui servait à mobiliser du FEADER (3 300 €). Ce dispositif avait pour objectif de financer les phases préalables à la concrétisation des opérations de coopérations (transports, hébergement, traduction etc.). Sur la période 2014-2020, le dispositif « de l'idée au projet » a été repris par la Région sur le territoire ex-Aquitain. La part régionale s'élevait à 2 000 € maximum permettant d'appeler du FEADER. La possibilité d'une mise en œuvre plus large est à l'étude.

→ « ON NE PARLE AUCUNE LANGUE ÉTRANGÈRE ! »

Se décomplexer avec la pratique des langues étrangères !

Il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour mener un projet de coopération. La plupart des partenaires est dans le même cas que vous. La barrière est souvent psychologique. Il s'agit de se lancer et avec le temps, l'apprentissage de la langue se fera naturellement. Par ailleurs, pour les étapes cruciales de votre projet, il est possible de recourir à de l'interprétariat, éligible dans la coopération LEADER. Il est également pertinent de se rapprocher du réseau rural régional pour faire remonter un besoin de formation en anglais. Dans la période de programmation précédente, plusieurs réseaux régionaux ont organisé des formations à l'anglais de la coopération.



→ « LA COOPÉRATION, ÇA VA APPORTER QUOI À NOTRE TERRITOIRE ? »

Les bonnes raisons de coopérer méritent d'être mentionnées :

- atteindre une masse critique suffisante pour mener certaines missions que vous ne pourriez mener seuls
- mutualiser des coûts (étude partagée...)
- améliorer le rayonnement et l'attractivité de son territoire : travailler avec des territoires hors de France permet de promouvoir et de sensibiliser ses acteurs aux richesses de leur territoire
- promouvoir la citoyenneté européenne, notamment auprès des jeunes
- identifier de nouvelles solutions à des problématiques locales et sur lesquelles le territoire ne parvient pas à avancer
- accroître les compétences de son équipe d'ingénierie via notamment les échanges de savoir-faire
- valoriser les complémentarités de savoir-faire pour répondre à un enjeu local

Afin de répondre à cette question et ainsi convaincre les acteurs locaux de coopérer, il est efficace de présenter des expériences de coopération, à travers le témoignage et/ou la réalisation de visites d'études. Il s'agit de fournir une illustration concrète de ce en quoi peut consister un projet de coopération.

FICHES THÉMATIQUES



01 COOPÉRATION VILLE-CAMPAGNE	27
02 COOPÉRATION EN FILIÈRE OVINE.....	29
03 ALIMENTATION ET AGRICULTURE DE PROXIMITÉ.....	31
04 PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION-AGRI (PEI-AGRI)....	33
05 ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	35
06 TIERS-LIEUX ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	37
07 ARTS VIVANTS.....	38
08 PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	40
09 TERRITOIRES ET TOURISME ADAPTÉ.....	41

FICHE THÉMATIQUE 01

COOPÉRATION VILLE-CAMPAGNE SANTÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



→ PRÉSENTATION DU PROJET

QUEL CONTEXTE, QUELS ENJEUX ? QUELS ACTEURS EN PRÉSENCE ?

La coopération « Ville-Campagne » est un sujet « à la mode » qui existe déjà depuis un certain temps.

Le territoire Centre Ouest Bretagne (COB) est un territoire engagé dans la démarche LEADER depuis 1992. Sans littoral et à dominante rurale (15 à 30 hab/ km²), le PETR affiche 83 000 habitants contre 270 000 habitants dans la métropole de Brest. La commune principale Carhaix-Plouguer, compte environ 7 500 habitants.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Engagé au printemps 2015, suite aux Assises décentralisées sur le thème de la ruralité, des contrats de réciprocité « ville-campagne » pilotés par le Commissariat Général pour l'Égalité des Territoires (CGET) ont été proposés aux territoires. Cinq sites sont présélectionnés en France mais seulement deux ont abouti dont le Pays Centre Ouest Bretagne avec la Métropole de Brest.

Bâti sur un principe de co-construction, 3 grands axes de coopération régissent ce contrat de réciprocité : économie et insertion / santé, culture et services / énergie et environnement. Le principe d'intervention repose sur la valorisation de projets fédérateurs dans une logique « gagnant-gagnant ». Il vise à regrouper des partenariats urbain-rural mis en place par des acteurs privés et publics.

« Jouer la complémentarité au lieu de la différence » tel est le leitmotiv qui guide cette coopération entre le PETR Centre Ouest Bretagne et Brest Métropole. Contrainte par sa proximité avec l'océan, l'agglomération brestoise souhaitait s'étendre vers l'est du Finistère et ainsi atteindre un seuil de population en adéquation avec toutes les fonctions métropolitaines qu'elle offre. Du côté de Carhaix, le risque de disparition de l'hôpital a été l'élément déclencheur de la coopération entre Carhaix et la métropole de Brest.

ACTIONS MENÉES

- Apprendre à mieux se connaître et, par exemple : connaître les services, les membres du Conseil de développement, les élus, leur fonction mais également travailler sur 4 à 5 thèmes avec des projets qui donnent lieu à réciprocité entre les 2 territoires
- Mise en place de différentes instances de concertation (comités de pilotage, comité de suivi, groupe de travail) permettant ainsi de partager collectivement ce projet de coopération.
- Signature du protocole d'accord le

CONTACTS

Jean-Charles LOLLIER,
Président du Conseil
de Développement
du Pays Centre Ouest Bretagne
Tél. : 02 98 81 89 39
06 50 15 65 95
jean-charles.lollier@orange.fr



04/11/2016 donnant lieu à environ 100 projets dont 20 sont en cours de réalisation. Ce contrat de réciprocité ne mobilisant pas de moyens financiers supplémentaires de la part de l'État, trouver des financements s'est imposé en suivant.



→ PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET

Après deux ans de travail en commun et la signature du protocole entre les deux entités, le bilan est globalement positif. Dans la perspective d'une croissance accrue des métropoles il est important de tisser des relations basées sur un partenariat plutôt que de crier à la « méchante métropole ». Le démarrage fût un peu difficile car les structures privées et publiques se connaissaient peu. Au fil du temps elles ont appris à se connaître, à nouer des liens et à monter des projets dans de nombreux domaines : ESS, culture (fêtes maritimes, échanges culturels, etc.), logement, circuits courts (agri Pays de Brest), mobilité (groupe de travail COB, projet de plateforme, mobilité emploi, etc.), énergie, politique jeunesse, gestion de l'espace (échanges d'expériences pour réalisation des SCOT)... Au-delà de ces relations nouées entre ces deux territoires, la Région Bretagne a proposé de débloquer dans sa politique contractuelle territoriale une enveloppe de 2 M€ pour des projets de coopération entre territoires bretons, le contrat de réciprocity étant éligible à cette ligne. La Métropole et le PETR ont également institutionnalisé leur rapprochement et par analogie les 2 Conseils de développement. Les relations entre les deux territoires ont ainsi pris une ampleur territoriale, un peu plus d'un an après la signature du contrat de réciprocity.

EXEMPLES DE PROJETS

PROJET « LOURD » :

Sur la transition énergétique : Brest possédait déjà un réseau de chaleur à partir des déchets d'incinération. Pour développer le réseau de chaleur, la métropole a fait appel aux déchets du territoire de Carhaix et a associé des acteurs du bois pour créer une filière bois et alimenter la seconde usine de production de chaleur. Par là-même, cette démarche incite les communes rurales à réaliser des réseaux de chaleur et la filière bois a été relancée (chauffage en bois déchiquetés).

PROJETS « PLUS MODESTES » :

La fusion des 2 hôpitaux dans le cadre du contrat de réciprocity a fait germer d'autres projets : création d'un IRM mobile pour Carhaix ; mise en place à Carhaix d'une unité de la Faculté de médecine pour former des dentistes en Centre Ouest Bretagne ; signature d'une convention avec la Faculté de médecine de Brest pour valoriser le territoire rural en lien avec la Maison de services au Public ; développement de stages d'étudiants en COB ; Création d'un institut d'aides-soignantes à Brest ; construction d'un bâtiment de 60 logements à Carhaix pour loger les étudiants.



→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

- Se connaître, discuter au préalable entre acteurs sur les projets
- Ne pas être trop ambitieux sur la création des emplois (« ne pas trop rêver »)
- Ne pas confiner le contrat sur des investissements ; l'immatériel est important
- S'inspirer d'expériences extérieures et par exemple du SCOT Grenoble

→ PRÉCONISATIONS POUR LA SUITE

- Prévoir dans les contrats de ruralité et de villes-métropoles la possibilité de financer l'ingénierie des contrats de réciprocity ville-campagne.
- Inciter les entreprises des deux territoires ayant des complémentarités à négocier des accords d'entreprises pour doper l'activité mais aussi créer des « joint-venture » pour gagner des marchés
- Favoriser l'essaimage des grandes entreprises urbaines vers le rural
- Favoriser les actions de mobilité des navetteurs et notamment des employés allant d'un territoire à l'autre.



02 FICHE THÉMATIQUE

COOPÉRATION EN FILIÈRE OVINE



→ PRÉSENTATION DU PROJET

QUELS SONT LES ACTEURS EN PRÉSENCE ?

Le projet de coopération a été présenté par Monsieur Claude Souchaud, éleveur ovin à Bellac (Haute-Vienne) et Vice-Président du Pays du Haut Limousin.

Il était accompagné de Madame Maryse Cochet, éleveuse cédante d'une exploitation ovine et Monsieur Bertrand Paris, chargé de mission LEADER du Pays du Haut Limousin.

5 territoires de la Nouvelle-Aquitaine se sont engagés dans le projet de coopération : Haut Limousin, Sud Est Vienne, Périgord Noir, Montagne Basque et Haut Béarn.

ENJEUX

En Limousin, la filière ovine jouit d'un indéniable dynamisme économique, elle se caractérise par une production de qualité confortée par des labels et des signes officiels de qualité. Elle est néanmoins confrontée au problème de renouvellement des générations. Cet enjeu s'avère partagé par l'ensemble des territoires engagés.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Les partenaires engagés poursuivent le même objectif principal : accompagner des projets d'installation et de transmission en filière ovine.

Les objectifs induits pour la coopération relèvent de l'échange et du partage d'expériences innovantes.

ACTIONS MENÉES

La coopération repose sur plusieurs actions communes aux 5 territoires :

- La production d'un guide des bonnes pratiques et d'innovation en matière d'installation-transmission
- Une boîte à outils au service des acteurs de la filière comme des acteurs des territoires, valorisant notamment des sessions d'accueil d'actifs, des espaces test agricoles, des fermes relais...
- Une dynamique de communication commune, tout azimut et innovante, à l'échelle de l'ensemble des territoires (campagne de presse, événementiel tournant, supports média communs...)

PERSPECTIVES

Les différents partenaires de cette coopération (4 Chambres d'agriculture et les 5 GAL partenaires) ont adressé un courrier au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine pour porter à sa connaissance les résultats des échanges d'expériences et lui proposer un dispositif d'intervention régional sous forme de « Contrats territoriaux pluriannuels de renouvellement des générations en agriculture », associant collectivités locales, Chambres d'agriculture et filières économiques. Avec des moyens d'animation dédiés.

CONTACTS

Bertrand PARIS

Chargé de mission Leader Pays du Haut Limousin

05 55 68 88 44

bp.payshautlimousin@wanadoo.fr

Pierre VENTEAU

Sous-directeur « Filières, entreprises, territoires » Chambre d'Agriculture de la Haute Vienne

Tél. : 05 87 50 40 65

pierre.venteau@haute-vienne.chambragri.fr





RESSOURCES

→ www.payshautlimousin.com

Une plaquette de valorisation intitulée « L'innovation territoriale au service du renouvellement des générations en production ovine » a été éditée par les 4 chambres d'agriculture et les 5 territoires Leader. Elle est assortie de 5 fiches d'expérience (Session d'accueil d'actifs, bergerie communautaire, sensibilisation des acteurs locaux et des exploitants sans succession assurée, espace test agricole, marché au cadran).

→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

- Une implication forte des élus du territoire
- Un engagement fort des acteurs économiques présents sur les territoires (connaissance de la problématique de la filière ovine)
- Un partenariat avec le public pour porter certaines actions (ex : espace test)
- L'anticipation en amont, lors de la préparation des programmes LEADER notamment, du type de dépenses à rendre éligible sur la mesure Coopération
- Le partenariat entre élus et socioprofessionnels pour élaborer et mettre en œuvre le projet
- Besoin d'une volonté, d'une énergie pour monter un projet de coopération

→ PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET ?

- Ce projet de coopération a permis aux différents acteurs de partager un constat et des enjeux en termes d'avenir sur la filière ovine,
- Il a permis des regards croisés, un brassage de culture (administrative, opérationnelle...) entre acteurs publics et privés, éleveurs, organismes consulaires et collectivités locales,
- Il a conforté la détermination des partenaires à agir dans le même sens (« à plusieurs, on est plus fort »)
- Il s'est établi, avant la fusion des régions (6 ans de maturation) et a réuni des territoires appartenant tous à la région Nouvelle-Aquitaine. Il débouche sur des propositions opérationnelles pouvant inspirer la politique économique régionale, en confirmant l'importance de l'ingénierie territoriale au service du développement économique territorial.





→ PRÉSENTATION DU PROJET

QUELS SONT LES ACTEURS EN PRÉSENCE ?

Deux territoires LEADER néo-aquitains : Pays des 6 Vallées, Pôle d'équilibre territorial du Pays des Landes Nature Côte d'Argent et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (Direction de la Coopération décentralisée et Direction de l'Agriculture).

ENJEUX

Les deux territoires témoins ont présenté les démarches relatives à l'alimentation et l'agriculture de proximité engagées depuis quelques années (2014).

Sur le Pays des 6 Vallées, la proximité de l'agglomération Poitevine renvoie au développement d'une agriculture durable et au maintien des prairies sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable. L'enjeu relève donc du dialogue « Ville – Campagne ».

Sur le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un diagnostic sur les circuits courts alimentaires de proximité a été réalisé en 2016. Pour mettre en œuvre les pistes d'action préconisées, de nombreuses initiatives ont émergé durant l'année 2017. L'enjeu de la coopération pour ce territoire renvoie à une meilleure gouvernance locale et une mobilisation accrue des élus du territoire.

OBJECTIFS

Pour le Pays des 6 Vallées :

- Relancer l'animation d'un réseau de producteurs et d'acheteurs (restauration collective) dans le cadre de la coopération LEADER à l'échelle des 3 territoires GAL concernés (Civraisien, Sud Est Vienne et 6 Vallées)
- Accompagner un projet de transformation-vente et mise à disposition d'équipements pour les agriculteurs, porté par le lycée agricole du territoire. Projet allant au-delà du périmètre du Pays
- Initier une réflexion commune avec Grand Poitiers sur la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial (PAT) et création de débouchés pour développer de nouvelles productions sur les zones de captage d'eau potable

Pour le Pays Landes Nature Côte d'Argent :

- Accompagner les initiatives émergentes en matière de production (installation en maraîchage, espaces test agricoles, dispositif micro CUMA) et de transformation des produits agricoles (conserverie, viande et légumes...)
- Dynamiser l'innovation portée par les acteurs locaux (tiers-lieux chez les producteurs, AMAP et vente directe...)
- Favoriser la diffusion des projets et leur appropriation par les collectivités locales pour les impliquer dans une démarche plus globale, de type projet alimentaire territorial



CONTACTS

Emeline LAMBERET

Chargée de mission Leader du Pays Landes Nature Côte d'Argent
Tél. : 05 58 82 49 43
leader@payscotedargent.com



Christine FROUIN

Animatrice Leader du Pays des 6 Vallées
Tél. : 05 49 57 09 74
economie@pays6vallees.com



Sébastien PROESCHEL,

Chef de service Coopération décentralisée « Europe, Amérique et Asie »,
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Tél. : 05 55 45 18 19
sebastien.proeschel@nouvelle-aquitaine.fr

Laurent GOMEZ,

Chargé de mission Direction de l'Agriculture/ secrétaire général AREPO,
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Tél. : 05 57 57 09 96
laurent.gomez@nouvelle-aquitaine.fr





ACTIONS MENÉES

Aucune action de coopération n'a été engagée à ce jour par ces territoires sur le thème de l'alimentation et de l'agriculture de proximité.

PERSPECTIVES

Dans le prolongement des témoignages de ces deux territoires, les services du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine (Agriculture et Coopération décentralisée) ont présenté le cadre d'intervention régional sur les opportunités de coopération, au-delà des démarches inscrites dans le programme LEADER. Ces éléments ont été consignés dans la fiche relative aux dispositifs de coopération existant en région Nouvelle-Aquitaine (fiche acteur 4, page 12 du présent document).

Ainsi, les territoires et leurs acteurs ont la possibilité de se saisir d'un panel de dispositifs large pour compléter l'approche Leader et envisager une ambition de coopération transnationale, notamment avec d'autres régions européennes (Land de Hesse, Emilie-Romagne, Aragon, Moyenne Franconie, région de Galati...).

En Emilie-Romagne, une action de coopération est d'ores et déjà envisagée sur le thème de la valorisation des produits agricoles locaux, en lien avec l'AREPO.

→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE ?

Elles renvoient à minima aux cahiers des charges et règlements d'intervention des différents fonds mobilisés en faveur des projets de coopération (appels à projet, dispositifs européens et régionaux). Certains participants ont évoqué la nécessité de bien apprécier le rapport d'efficacité entre les fonds mobilisés pour les projets et le temps/les moyens passés au montage préalable du dossier : le programme Interreg « peut rapporter gros » mais « il est exigeant dans le montage et la conduite du projet de coopération ». A contrario, le programme « L'Europe des citoyens », facile à mettre en œuvre avec des montants financiers modestes constitue un bon préalable, une introduction idéale avant de s'engager dans un projet de coopération LEADER.

→ PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET

Il est difficile d'évoquer la plus-value de la coopération pour des projets qui n'ont pas encore été engagés. Néanmoins, les effets attendus et exprimés par les témoins ont évoqué plusieurs dimensions :

- Porter l'ambition d'un projet local à un niveau supérieur dans sa réalisation : par exemple, à travers un élargissement géographique, une fédération d'acteurs concernés plus large
- Favoriser l'échange d'expériences et inspirer de nouveaux modèles de développement de filières (partenariat public-privé, modèle économique satisfaisant pour faire le lien entre l'offre et la demande de produits agricoles et garantir le revenu des producteurs et des transformateurs...)
- Mutualiser des moyens et expérimenter des formes d'innovation organisationnelle et sociale (ingénierie et animation partagée, outils de production ou de transformation collectifs)

RESSOURCES

→ DIAGNOSTIC CIRCUITS COURTS

alimentaire de proximité Pays Landes Nature Côte d'Argent
www.payscotedargent.com/leader-2014-2020/focus-sur-les-r%C3%A9alisations/

→ SITE INTERNET dédié au programme LEADER du Pays des 6 Vallées

<https://economie5.wixsite.com/leader6vallees>

→ SITE INTERNET du Conseil régional Nouvelle Aquitaine / rubrique Coopération

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr





→ PRÉSENTATION DU PROJET

QUELS SONT LES ACTEURS EN PRÉSENCE ?

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (Direction de l'Agriculture), le PEI-AGRI service point (cellule d'appui française en lien avec la DG Agri), les acteurs économiques, territoriaux et les organismes de recherche/vulgarisation des connaissances en région Nouvelle-Aquitaine.

ENJEUX

- Une contribution à une agriculture productive et durable
- La diffusion la plus large de l'innovation sous ses différentes formes
- L'interaction et la coopération entre acteurs économiques (agriculteurs, forestiers...), territoriaux et organismes de recherche

OBJECTIFS

- Il s'agit d'une démarche ascendante, les groupes opérationnels doivent répondre à une problématique concrète exprimée par un groupe d'agriculteurs et la recherche doit les aider à répondre aux problèmes qu'ils ont exprimés.
- Améliorer les échanges de connaissances réciproques et notamment assurer un retour d'information systématique des acteurs de terrain à destination du monde scientifique (pratiques mises en œuvre, besoins de recherche...)
 - Mettre l'innovation plus rapidement en pratique

ACTIONS MENÉES

- Un appel à manifestation d'intérêt en décembre 2017, pour pré-identifier les projets susceptibles de satisfaire à ces objectifs
- Un appel à projet au printemps 2018, pour sélectionner les projets répondant effectivement aux enjeux

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre de projets portés par des Groupes Opérationnels (GO) composés d'un chef de file et des partenaires qui doivent comporter au moins un acteur de l'amont des filières (agriculteurs, propriétaires forestiers ou leurs groupements), et au moins un organisme de recherche et/ou de diffusion des connaissances, sur la période 2018-2020.
- Des projets pilotes et/ou la mise en place de nouveaux produits, pratiques, marchés et circuits de commercialisation, procédés et techniques, modes d'organisation

CONTACTS

Laurent GOMEZ

Chargé de mission PEI Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Tél. : 06 10 13 11 89

laurent.gomez@nouvelle-aquitaine.fr

arepo@nouvelle-aquitaine.fr

Secrétaire général de l'AREPO

www.arepoquality.eu



Céline KARAZINSKI

Membre du Service Point PEI AGRI

PEI AGRI Service Point :

cellule d'animation du réseau PEI-Agri

à Bruxelles

<https://ec.europa.eu/eip/agriculture/>





→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

- La définition de l'innovation comme l'adoption d'un nouveau procédé, d'une nouvelle technologie, d'une nouvelle organisation à l'occasion d'une activité agricole, agroalimentaire, forestière ou de cohésion territoriale rurale (sur des sujets exclusivement agricoles). Cette idée nouvelle ne devient innovation que si elle est largement adoptée et se révèle utile dans sa mise en œuvre. Cette stratégie et les moyens qu'elle aura mis en place seront évalués a posteriori pour constater qu'une idée nouvelle à bien conduit à une innovation réelle.
- Le respect du cahier des charges (dimension multi-acteurs) et la référence aux différentes mesures prévues dans les plans de développement ruraux (PDR) établis pour la période 2014-2020

- La capacité du chef de file à assurer le portage juridique, administratif et financier mais aussi la coordination des acteurs engagés dans le projet
- La mise en œuvre des projets dans les délais impartis (2018-2020)

→ PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET

- Une dynamique multi-acteurs permettant aux membres du GO de contribuer au rapprochement entre les pratiques de terrain et les résultats de la recherche
- Un accélérateur pour la vulgarisation et la diffusion des connaissances
- Une ouverture entre GO de différentes régions mobilisés sur des thèmes comparables, au plan français et européen (mission du Service Point)

RESSOURCES

→ **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT** accessible via <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/parteneriat-europeen-linnovation-pei>

→ **BROCHURES ET SCHÉMA** présentant l'intervention du « Service Point », version française en format pdf : <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/publications>

→ **LA NEWSLETTER PEI-AGRI** européenne en français : <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/news-events/eip-agri-newsletters>

→ **VIDÉO** présentant le PEI Agri <https://vimeo.com/242896356/fe53b30a99>

→ **LA PAGE WEB** du Réseau Rural Français www.reseaurural.fr/le-parteneriat-europeen-pour-linnovation-agri



05

FICHE THÉMATIQUE

MODES D'ORGANISATION DES STRUCTURES DE L'ESS « DES CHOUQUETTES AU SIROP D'ÉRABLE » COOPÉRATION NOUVELLE-AQUITAINE / QUEBEC



→ PRÉSENTATION DU PROJET

ENJEUX

La Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Co-actions est implantée en Gironde depuis plus de dix ans et regroupe environ 60 personnes qui travaillent sur des thématiques diverses : consultants, artisans, formateurs, créateurs... Les membres de cette coopérative partagent des outils de travail communs et s'appuient sur une équipe de six salariés assurant aussi bien les fonctions « support » de la structure (comptabilité, administration, gestion informatique, communication...) que l'accompagnement et la formation des porteurs de projets. En 2016 Co-actions met en place une coopération interrégionale avec le Pôle des Entreprises Sociales de la Capitale Nationale au Québec sur la thématique de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat.

OBJECTIFS

L'objectif de cette coopération est alors d'échanger sur :

- L'articulation des différentes formes d'entrepreneuriat et notamment de l'entrepreneuriat collectif
- La manière dont les espaces de travail partagés (dits tiers-lieux) peuvent aider à structurer des systèmes d'échanges, de coopération et faciliter cette articulation

ACTIONS DÉPLOYÉES

Quatre rencontres (dont deux en France et deux au Québec) sont organisées entre 2016 et 2018 avec d'une part, les acteurs du territoire de l'ex région Aquitaine regroupant une multitude d'acteurs de

l'ESS dont la Fabrique Pola (un lieu dédié à la création contemporaine et la production artistique) et d'autre part les membres du Pôle des Entreprises Sociales de la Capitale Nationale du Québec et de nombreux partenaires locaux. Les rencontres organisées sur environ une semaine sont constituées de nombreuses visites sur site dont de nombreux tiers-lieux, d'échanges avec les acteurs de l'ESS des territoires respectifs ainsi qu'avec des élus locaux. Les structures participantes ont ainsi l'opportunité de recueillir les bonnes pratiques des projets, de découvrir les formes d'organisation existantes sur ces territoires et les innovations qui en résultent.

CONTACTS

Noémie ESCORTELL

Consultante, Développement territorial, Projets de coopération et partenariats européens Coopérative CO-ACTIONS

nescortell@co-actions.coop

Tél. : 06 11 02 61 49

Magali NOVION

Chargée de développement Fabrique Pola

Tél. : 06 62 74 67 20

developpement@pola.fr



→ **CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE**

Laisser le temps de se connaître, de découvrir les personnes, mais aussi les particularités des territoires et des projets avant d'aller sur des actions concrètes est un préalable fondamental. Le temps est un investissement rentable.

- Avoir une personne dédiée à la coopération est préférable car l'organisation nécessite du temps de coordination entre les rencontres et pour capitaliser les échanges
- Un état d'esprit curieux et ouvert est nécessaire pour aborder la dimension humaine du projet de coopération
- Cette coopération est financée à 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Fond de Coopération Interrégionale. Co-actions a donc financé les 50% restants sur fonds propres

→ **PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET**

Les structures qui ont bénéficié de ces rencontres ont tiré de nombreux enseignements, parfois inattendus, leur permettant de gagner du temps dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.

- La prise de recul et l'attitude réflexive nécessaire permettent d'échanger sur les pratiques et de découvrir de nouvelles manières de faire, de fonctionner pour pouvoir innover et coopérer.
- Le développement de ressources en termes de connaissances, d'outils et de bonnes pratiques favorisent la montée en compétence des participants et permettent de répondre à des besoins nouveaux.
- Coopérer c'est également apprendre à travailler avec des structures différentes, qui ont potentiellement d'autres méthodes ce qui renforce les compétences partenariales des participants.
- La dimension humaine du projet de coopération est une plus-value notable tant elle permet de découvrir de nouvelles personnes, une nouvelle culture, différentes façons d'interagir...
- La coopération a aussi été l'occasion pour les structures porteuses de mieux identifier les activités et les acteurs sur leur propre territoire et de créer des liens qui permettent de nouer de nouvelles coopérations. Enfin, les structures et les porteurs de projets souhaitent poursuivre les échanges au-delà du temps de la coopération et inscrire leur collaboration dans la durée ce qui témoigne de l'importance de cette expérience à leurs yeux.





LES TIERS-LIEUX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL



CONTACTS

Virginie MARTIN

*Animatrice-gestionnaire LEADER,
Responsable des projets de coopération GAL du Pays de Guéret*
Tél. : 05 55 41 04 48

→ PRÉSENTATION DU PROJET

QUEL CONTEXTE, QUELS ENJEUX ? QUELS ACTEURS EN PRÉSENCE ?

Le Projet Coopératif du GAL Pays de Guéret est développé avec 4 structures partenaires : Espace Numérique Sud Charente (Montmoreau, en Charente) / la Quincaillerie (tiers-lieu de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, dans la Creuse) / la Smalah (tiers-lieu porté par l'association La Sauce Ouest à Saint-Julien-en-Born, dans les Landes) / Le Parc naturel de Gaume (Belgique).

Des réflexions collectives ont émergé dès 2015 et ont évolué au fil de la maturation du projet :

- l'envie d'ouvrir la réflexion sur une coopération transnationale
- la thématique du coworking a émergé et une offre transnationale a été diffusée dans le réseau Leader France et dans les réseaux européens (ENRD et Elard)
- la thématique a glissé du coworking vers les tiers-lieux, par définition lieux de coopération, de co-construction partenariale avec un postulat établi : les tiers-lieux, leviers de développement territorial

En effet, le tiers-lieu est un espace accessible et convivial qui favorise les rencontres, les échanges et la mixité sociale et professionnelle, constituant ainsi un puissant vecteur de créations et d'innovations collectives. Le tiers-lieu constitue aussi une véritable boîte à outils au service des porteurs de projets, grâce aux compétences et aux équipements qu'il met à disposition, et grâce à la mise en réseau qu'il facilite.

Le glissement thématique est révélateur de l'approche méthodologique poursuivie par le GAL pays de Guéret : une véritable co-conception du projet avec les partenaires.

OBJECTIFS POURSUIVIS ET ACTIONS MENÉES

La coopération entre tiers-Lieux pour renforcer le dynamisme territorial :

- Apprendre l'un de l'autre, s'enrichir mutuellement : rencontres des partenaires, visites d'études, organisation des journées des tiers-lieux et du développement local « Les Rencontres »
- Expérimenter et innover ensemble : création d'un centre de ressources des pratiques des tiers-lieux, mise en oeuvre d'une réflexion prospective sur l'évolution des tiers-Lieux en tant qu'outil de développement local, actions envers les apprenants des Grandes Écoles du Numérique.

→ PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET

Le format même des tiers-lieux dont les témoignages les définissent comme « espaces de coïncidences heureuses »

- Partage et mutualisation d'espaces, de compétences, de matériel, de réseau et d'idées : il s'agit d'un lieu de coopération par excellence
 - Inspiration et échanges de pratiques, émergence de projets communs, entre pairs, entre associations, rencontres humaines et professionnelles
- La mixité sociale et professionnelle et les

échanges engendrés constituent un levier pour le développement local.

- Implication des usagers, des partenaires institutionnels...
- Laboratoire d'idées et de projets pour les politiques territoriales.

→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

Souvent portés par des associations, les tiers-lieux peuvent avoir des difficultés d'ordre structurel et financier (difficulté pour entrer dans les critères du Groupe d'Action Locale).

La question de la liberté de choix d'action est posée, mais également celle de l'inertie institutionnelle ; toutefois, il est indispensable qu'il y ait une volonté politique de soutenir le projet.

Il a été également souligné l'importance de faire émerger un projet en s'appuyant sur les diagnostics partagés des partenaires territoriaux, sur les besoins du territoire (SCOT) et en n'oubliant pas de fédérer les partenaires à la fois économiques, sociaux, culturels et pédagogiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

La Coopérative des tiers-lieux propose un accompagnement à l'émergence de tiers-lieux
29, chemin Richelieu – 33270 Floirac
Tél. : 09 72 83 10 90
<https://coop.tierslieux.net>
Twitter : @tierslieux
Facebook : www.facebook.com/tierslieux



DÉVELOPPEMENT DES ARTS VIVANTS

LA COOPÉRATION À L'ÉCHELLE DU MASSIF CENTRAL



→ PRÉSENTATION DU PROJET DÉVELOPPEMENT DES ARTS VIVANTS (DAV)

Le projet DAV réunit 7 partenaires, implantés dans 4 régions différentes du Massif Central, engagés dans une démarche de coopération sur 3 ans. Ces acteurs partagent des missions de développement culturel et d'accompagnement artistique, principalement à l'échelle régionale. Ce projet est accompagné par le Programme Opérationnel Interrégional (POI) Massif Central et le contrat de plan interrégional réunissant l'État, les Régions et les Départements.

ENJEUX

- Culture et patrimoine, vecteurs de lien social, média social
- Culture vectrice d'économie sociale et solidaire
- Médiation culturelle : quelle relation au public ?

OBJECTIFS

- Améliorer la continuité et l'intégration des arts vivants en tant que parties prenantes du développement du Massif Central
- Démontrer les capacités des acteurs culturels à s'appropriier et participer aux enjeux stratégiques de ces programmes, à être porteurs d'innovation et entrepreneurs du développement
- Démontrer que l'approche culture est un appui fondateur et une ressource significative au développement territorial et interrégional

PUBLIC

Ce projet s'adresse aux professionnels de la culture : artistes, acteurs, structures à vocation de création, de production ou de diffusion, réseaux d'accompagnements, prestataires culturels, collectivités territoriales, acteurs transversaux.

ACTIONS DÉPLOYÉES

- Mise en réseau et montée en compétence de la filière : rencontres, actions de transmission notamment grâce à une plateforme web
- Innovation économique, sociale et cultu-

relle de la filière : immersion artistique et culturelle, recherche et développement autour des pratiques culturelles numériques, incubateurs de projets culturels

- Soutien et développement des pratiques, de l'implantation et de la circulation musicale (soutien aux acteurs de l'accompagnement, à l'émergence de recherche et développement « scène numérique », diffusion de concerts en milieu rural)

CONTACTS

Damien MORISOT

Directeur, association Des Lendemains
Qui Chantent

Scène de Musiques Actuelles de Tulle

Tél. : 05 55 26 87 91

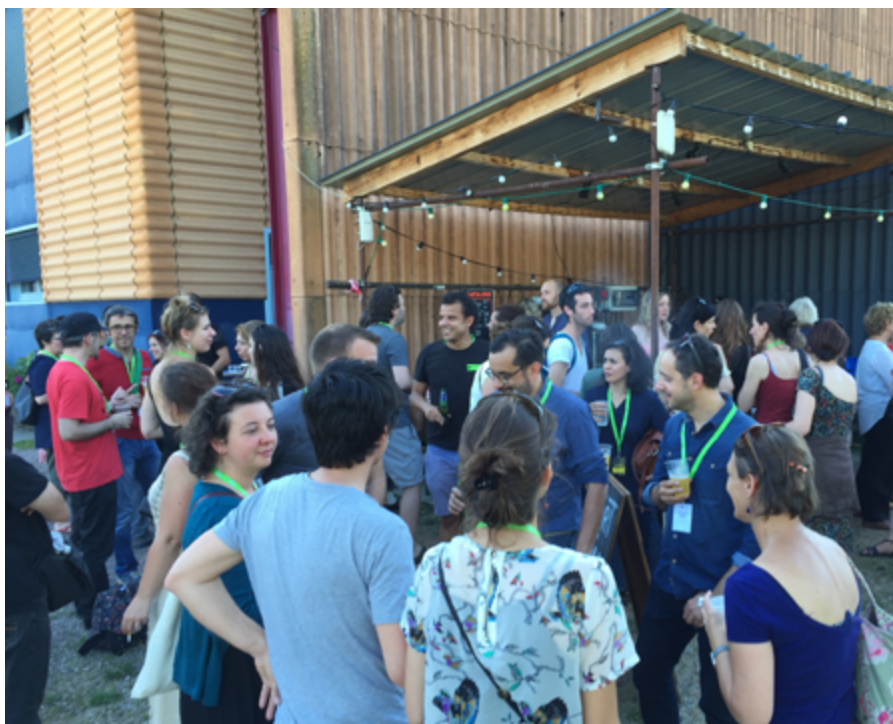
direction@deslendemainsquichantent.org

<https://deslendemainsquichantent.org/>



→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

- Existence de coopérations passées formelles ou informelles, de réseaux existants -ici le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) – contexte favorable au démarrage d'une coopération
- Une culture de la coopération envisagée comme outil facilitant/valorisant les actions communes
- Une projection et une co-construction du projet de coopération autour d'enjeux communs et au regard des dispositifs de coopération existants et non l'inverse
- Appui et mobilisation des représentants politiques pour faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets
- La plus-value du volet coopération au titre du LEADER qui permet de mobiliser des acteurs locaux et des réseaux LEADER (dans la mesure où ce programme est opérationnel...)
- La possibilité de mobiliser des cofinancements publics en contrepartie des crédits Europe (Ex POI/contrat de plan interrégional)



→ BONNES PRATIQUES

- Anticiper/définir au démarrage de l'action les moyens pour essayer l'expérience de coopération
- Constituer un comité de pilotage qui permet à chacun d'apporter son expérience, ses idées et ses moyens
- Associer et mobiliser les co-financeurs au sein du comité de pilotage
- Désigner un chef de file investi et doté des moyens nécessaires au pilotage
- Se doter d'une administration de projet très technique pour gérer les dossiers (Ex du projet générant près de 1.2 millions de dépenses et répartis entre 7 acteurs)
- Envisager la coopération à deux niveaux : une coopération interterritoriale et une coopération en infra territoriale qui permet de diffuser l'action sur son territoire
- Penser un temps d'appropriation du projet par les acteurs impliqués
- Penser la complémentarité des outils au service d'un projet

- Maîtriser la prise de risque des acteurs impliqués notamment en choisissant un outil de coopération opérationnel
- Définir une évaluation de son action dès le démarrage qui permet de mesurer l'impact de son action au niveau des parties prenantes directes mais aussi au niveau des parties « non prenantes »

→ FREINS/DIFFICULTÉS À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE COOPÉRATION

- Des moyens alloués qui varient selon les partenaires investis
- Des différentiels de progression selon les partenaires investis
- Un contexte territorial mouvant qui impose une adaptation
- Des acteurs qui « disparaissent » au fil de l'avancée du projet
- Un chef de file dont les moyens ne sont pas suffisants

→ PISTES DE COOPÉRATION ABORDÉES

- Le rôle des arts vivants dépassant les seuls aspects artistiques et culturels ou l'impact de cette activité sur l'environnement naturel, humain et économique ?
- Comment anticiper la fin des aides aux emplois associatifs/contrats aidés qui accompagnaient un grand nombre de structures porteuses d'actions art vivant ?



PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL EN TERRITOIRE LEADER CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE



→ PRÉSENTATION DU PROJET

Le GAL Châtaigneraie Limousine, le GAL Pays Dignois et le territoire roumain du Pays de Hateg ont développé entre 2006 et 2008 une coopération visant à valoriser les ressources naturelles et culturelles de leur territoire en travaillant sur le lien entre terre et territoire.

Ce projet faisait suite au retrait des GAL français d'un projet de coopération transnational Leader+ (2000-2006). Les deux GAL français avaient souhaité travailler ensemble et se sont rapprochés d'un troisième partenaire pour mettre en oeuvre de façon plus modeste certaines actions qui avaient été pressenties dans le précédent projet. Ce dernier n'avait en effet pu aboutir en raison du nombre élevé de partenaires (une vingtaine), ce qui avait rendu la coordination de projet très difficile.

L'objectif de ce nouveau projet était de sensibiliser les habitants au patrimoine naturel et géologique de leur territoire mais également d'appréhender la diversité du processus créatif à partir d'éléments semblables.

La réalisation du projet consistait en effet, pour les trois territoires, à échanger des objets de leur sol afin qu'ils soient mis en valeur à travers l'organisation de trois expositions indépendantes, soit une sur chaque territoire. Ces trois expositions ont d'autre part donné lieu à la constitution d'un livret commun. Dans le cadre de l'élaboration du projet, une rencontre a par ailleurs eu lieu en Roumanie qui a permis aux élus locaux de se rencontrer.

→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

- Parler la même langue est un atout considérable pour assurer une bonne compréhension notamment dans le cadre d'une coopération transnationale où les représentations culturelles entre territoires peuvent être différentes.
- La distance entre les partenaires et leur mode de travail potentiellement différents supposent de cadrer particulièrement bien le projet, d'être rigoureux sur la méthode et sur le calendrier et donc pour le GAL chef de file de coordonner et de distribuer les tâches.
- Le nombre de participants doit rester modeste pour permettre une coordination aisée.
- Prendre le temps nécessaire pour se connaître est également fondamental.

→ PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET ?

- Les habitants ont pu découvrir et s'approprier leur patrimoine.
- Les associations locales qui portent ces sujets patrimoniaux ont apprécié d'être impliquées, que leur travail soit « mis en lumière » et de bénéficier de cette mise en réseau.
- Pour les élus, cette coopération a été une aventure qui leur a permis de s'ouvrir à d'autres cultures et de nouer des liens avec leurs équipes de développeurs et les élus d'autres territoires, notamment lors de la rencontre en Roumanie.
- L'exercice de coopération a exigé des professionnels une certaine rigueur en termes de méthodologie et de gestion de projet ce qui a été formateur.
- Enfin, cette coopération a permis de fédérer élus, professionnels et acteurs associatifs du territoire.

CONTACTS

Christophe LAMBERT

*Chargé de développement local,
Leader / habitat / centres bourgs /
tourisme*

Tél. : 05 55 70 99 45 / 05 55 70 99 40
christophe.lambert@chataigneraielimousine.fr

La Monnerie

87150 Oradour / Vayres

<https://sites.google.com/site/leaderchataigneraielimousine>





TERRITOIRES ET TOURISME ADAPTÉ



→ PRÉSENTATION DU PROJET

QUELS SONT LES ACTEURS EN PRÉSENCE ?

Le projet de coopération LEADER « Territoires et tourisme adapté » est né d'une volonté de trois territoires touristiques ruraux : Loire Forez (42), Châtaigneraie Limousine (87) et Cœur Entre-deux-Mers (33).

Tous les trois intéressés par le développement durable et sensibilisés à la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité, ils ont décidé de collaborer sur cette thématique en y associant principalement leurs Offices de Tourisme et acteurs touristiques.

Une première phase de structuration et précision du projet, axes et objectifs, s'est déroulée d'avril à décembre 2013 via de nombreux échanges (rencontre, visioconférence...).

La seconde phase opérationnelle s'est réalisée sur l'année 2014.

ENJEUX

L'action porte sur le développement de l'accessibilité pour tous dans l'offre touristique. Sont ainsi pris en compte les différents types de déficience au sens du handicap (visuel, auditif, mental et physique) mais aussi les publics fragiles-empêchés ou toute personne en situation de handicap temporaire (personnes âgées, personnes malades, enfant en bas âge et famille...) soit un public qui peut représenter 40% de la population française. On parle alors d'une « accessibilité pour tous ».

OBJECTIFS

L'action vise un double objectif :

- Sensibiliser les acteurs locaux (élus, professionnels du tourisme...) sur l'accessibilité pour tous
- Rendre accessible les territoires en tant que « destination touristique adaptée »

ACTIONS MENÉES

- Une délégation d'élus, de techniciens et de gestionnaires d'activités (29 personnes) des trois territoires partenaires a participé à une mission d'étude à Rochefort en Charente Maritime pour visiter un territoire en pointe sur cette thématique (élaboration d'un agenda 22 sur l'accessibilité, aménagements de

sites...) tout en se mettant en situation de handicap (fauteuil, cache yeux, casque assourdissant...). Un dépliant et des vidéos en audio description ont également été conçus pour sensibiliser les partenaires et le public.

- Des outils communs d'auto-diagnostic et d'auto-sensibilisation ont été conçus. Cette action concerne l'accompagnement des prestataires touristiques, notamment par le personnel des Offices de Tourisme. Elle se matérialise par le biais d'une fiche « pré-diagnostic » et d'une méthode d'analyse et de recensement de l'état actuel de l'offre touristique dite « accessible ».
- Des produits touristiques combinés mélangeant activités culturelles ou de pleine nature, restauration et hébergement ont été élaborés sur chaque territoire pour proposer un programme d'activités accessibles pour au moins deux formes de déficiences (mental et visuel ou moteur et visuel) et sur une durée de séjour allant de 1 à 3 jours. Ils ont chacun été testés ensuite par des personnes en situation de handicap.

CONTACTS

Richard REY

Animateur LEADER

leader@coeurentre2mers.com

Tél. : 05 56 23 95 17

Emmanuelle BONNET

Animatrice LEADER et chargée de

mission Tourisme

emmanuelle.bonnet@chataigneraielimousine.fr

Tél. : 05 55 70 99 44

<https://territoires-et-tourisme-adapte.jimdo.com/le-projet/contexte/>



À noter que des acteurs du monde du handicap du territoire Châtaigneraie Limousine sont allés tester le séjour en « Loire Forez » et vice versa. Quelques séjours adaptés ont ainsi pu être vendus par la suite (séjours adaptés pour groupes).

PERSPECTIVES

- Au Cœur entre deux Mers, en décembre 2014, la conférence des Maires a pris en compte comme thème de rencontre « Accessibilité des lieux publics : contrainte ou valeur ajoutée pour nos communes ? ». À cette occasion, elle prenait appui sur le séminaire de clôture de la coopération inter territoriale sur le tourisme adapté.

En 2015 : le territoire « Entre deux Mers » a été retenu à l'appel à projet régional « Territoire Touristique Accessible en Aquitaine » via l'Office de Tourisme Entre-deux-Mers permettant ainsi au territoire de développer des activités touristiques accessibles et de continuer à sensibiliser les acteurs.

- La Châtaigneraie Limousine, lors de l'élaboration de sa candidature au programme européen LEADER 2015-2020, a inscrit la démarche de territoire accessible pour tous comme un axe fort de la stratégie, en fléchant des moyens (soit une enveloppe de 300 000 € pour 5 ans).

→ CONDITIONS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE ?

- Il est fondamental que les territoires se rencontrent en amont pour définir ensemble les enjeux communs et co-construire ensuite les actions de la coopération. La Châtaigneraie Limousine a pris l'initiative d'organiser cette phase « étude de faisabilité » dans le cadre d'un séminaire de deux jours avec la présence de 6 territoires. 3 se sont retirés à l'issue de cette séquence.
- L'accompagnement des acteurs compétents dès le début de la démarche. Le



« Cœur Entre-deux-Mers » a mobilisé dès le démarrage l'office de tourisme qui s'est senti responsable et très impliqué dans l'action. En Châtaigneraie Limousine, les Offices de tourisme nombreux (une douzaine) et en manque de structuration n'étaient pas directement impliqués et l'appropriation a donc été plus difficile ; c'est le GAL lui-même qui a porté les actions.

→ POINTS DE RÉUSSITE

- Impliquer les partenaires potentiels pour la mise en place des actions (maître d'ouvrage potentiels)
- Dégager du temps de travail pour les professionnels et anticiper les temps de préparation de la coopération assez chronophage (environ 1 visioconférence / mois)
- Mobiliser les élus, socio-professionnels sur la durée
- Motiver les territoires, les techniciens et élus

- L'après coopération reste un point de difficulté pour faire vivre la thématique dans la durée.

→ PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION POUR CE PROJET ?

Cette action de coopération a « boosté » le développement local et la démarche touristique des territoires (avec une réelle prise de conscience de l'intérêt de travailler sur l'offre touristique adaptée). La mission d'étude commune aux 3 territoires à Rochefort « en territoire neutre » a permis d'apporter de la crédibilité à la démarche et a été un élément déclencheur. Les outils de sensibilisation ont souvent été utilisés et diffusés. Enfin des opérations d'investissements (travaux, équipements en matériel adapté, outils de médiation) ont suivi les actions de coopération.



DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

UNE “BOÎTE À OUTILS” COOPÉRATION LEADER

La coopération est un outil au service des acteurs pour innover et dynamiser le développement des territoires ruraux. Mais le savoir ne suffit pas toujours. Les équipes des territoires peuvent être confrontées aux problèmes suivants : comment mobiliser le partenariat local sur le sujet ? Comment mettre en œuvre un projet de coopération ? Quels sont les outils ?

Pour les aider dans leur réflexion, PQN-A a identifié des ressources, issues notamment des précédentes générations LEADER, pour donner envie de coopérer et mettre en œuvre les projets. Retrouvez ci-dessous quelques ressources non exhaustives à votre disposition !

→ QU'EST-CE QUE LA COOPÉRATION ?

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- **Guide pour la mise en œuvre des activités** de coopération Leader dans le développement rural 2014-2020 (novembre 2014)
→ [Télécharger le PDF](#)
- **Rapport** sur l'« État des lieux de la mise en œuvre dans l'UE-27 de la Mesure 421 du programme de développement rural » (2014) :
→ [Télécharger le PDF](#)
- **Le guide de la coopération transnationale** (CTN) :
→ [Télécharger le PDF](#)
- Le guide de l'évaluation de la coopération Leader :
→ [Accéder à la page de téléchargement](#)

OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR EN PARLER

- **Carnet de coopé**, vidéo produite par les Réseaux ruraux d'Auvergne et de Rhône-Alpes à la suite d'une rencontre interGAL en 2015, qui introduit en 4'30 la coopération LEADER
→ [Voir la vidéo](#)
- **Les Sept bonnes raisons de coopérer**, présentation faite lors de la rencontre technique LEADER Auvergne-Rhône-Alpes en novembre 2015
→ [Télécharger le PDF](#).
- « **La coopération LEADER, bilan, clés, perspectives** », une vidéo de 9 minutes du Réseau rural français revenant sur la coopération entre 2007 et 2013 illustrée d'exemples avec le témoignage d'animateurs LEADER, et qui donne quelques éléments sur les apports de celle-ci, sur les leviers de la coopération, sur le rôle du Réseau rural.
→ [Voir la vidéo](#)
- **Voir les vidéos réalisées à l'occasion du Forum coopération de Brive.**
- Le panorama des 52 territoires Leader en Nouvelle-Aquitaine : caractéristiques du territoire et focus sur l'état d'avancement de la coopération.
→ [Télécharger le PDF](#)

TÉMOIGNAGES ET EXEMPLES DE COOPÉRATION LEADER

- **Sur les pas des Huguenots**, site sur lequel vous retrouverez des informations sur le projet en lui-même ainsi que sur la coopération dont les prémices datent de 1997.
→ [Accéder au site](#)
- **Des Slovaques au Pays Basque : premiers pas d'un projet de coopération ?** une vidéo de 6 minutes qui montre les premiers pas d'une coopération à travers la 1^{ère} rencontre entre partenaires
→ [Voir la vidéo](#)
- **La plus-value de la coopération Leader en Aquitaine** au travers d'illustrations de GAL. Une vidéo de 4 minutes réalisée par Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine
→ [Voir la vidéo](#)

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA COOPÉRATION ?

- **Le flipbook issu de la rencontre « Favoriser la coopération inter-territoriale et transnationale »**, organisée en 2015 entre les GAL auvergnats et rhônalpins, dans lequel vous trouverez des vidéos et des fiches méthodologiques pour vous lancer dans la coopération
→ [Consulter le flipbook](#)
- **Présentation de la coopération Leader pour la génération 2014-2020**
→ [Télécharger le PDF](#)
- **Le kit de survie du porteur de projet de la coopération territoriale européenne**, réalisé par le Réseau rural aquitain 2007-2013
→ [Télécharger le PDF](#)
- **Trucs et astuces pour impulser de la coopération**
→ [Télécharger le PDF](#)

POUR INITIER LA COOPÉRATION SUR SON TERRITOIRE

- « **Yes, we coop !** », un petit outil d'animation créé par Cap Rural qui permet d'introduire la 1^{ère} étape préalable à l'émergence de coopération, la co-connaissance au sein d'un groupe d'acteurs
→ [Consulter le site](#)
- **MULTIBAO**, une boîte à outil en ligne qui agrège des dizaines de fiches ressources pour animer de réunions et des rencontres plus créatives
→ [Accéder à la boîte à outils](#)



PARTICIPANTS

ANDRIEU Laura

Conseil départemental de la Gironde
l.andrieu@gironde.fr

ARPELLINI David

Ministère de l'Agriculture
david.armellini@agriculture.gouv.fr

ARRIVE Jean-Michel

Région Nouvelle-Aquitaine
jean-michel.arrive@nouvelle-aquitaine.fr

ARRONDEAU Christophe

Pays Adour Landes Océanes
arrondeau@pays-adour-landes-oceanes.com

AUDRU Jean-Claude

BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)
jc.audru@brgm.fr

BAHUET Eric

Agence Forget Me Not
eric.bahuet@forget-menot.com

BAILLET Nathalie

PETR Adour Chalosse Tursan
n.baillet@adourchalossetursan.fr

BANCELIN Héléne

PETR Coeur entre Deux Mers
direction@coeurentre2mers.com

BARDY Didier

Librairie des territoires
info@lires.org

BARREAU Edith

PETR du Pays Monts et Barrages *chefdeprojet@monts-et-barrages-en-limousin.fr*

BEBIEN Vanessa

Point transport
v.bebien@paysmellois.org

BESSE Antoine

CRESS Limousin
a.besse@cresslimousin.org

BIGNAUD-CHAL Olivier

Maison de l'Europe en Limousin
contact.mde@europe-limousin.eu

BLERON Claire

Région Nouvelle-Aquitaine
claire.bleron@nouvelle-aquitaine.fr

BLIN Elodie

Région Nouvelle-Aquitaine
elodie.blin@nouvelle-aquitaine.fr

BODNAR-SOUBRANNE Elisabeth

Comité de jumelage Egletons et ACJL
soubranne.elisabeth@orange.fr

BONNET Emmanuelle

GAL Châtaigneraie Limousine
emmanuelle.bonnet@chataigneraielimousine.fr

BONVARLET Marion

PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
developpement@petr-fqv.fr

BOSREDON Clément

CAP SOLIDAIRE - UAESSG
contact@capsolidaire.org

BOURNAZEL Corinne

Ville de Brive - CABB
corinne.bournazel@agglodebrive.fr

BOUTITIE Matthieu

FrapaDoc Productions
mboutitie@frapadoc.com

BRESSAUD Séverine

Eurêka 21
severine.bressaud@eureka21.eu

BRICOUT Françoise

GAL Monts et Barrages
fr.bricout@qsfr.fr

BROSSARD Jean-Pierre

JP.Brossard Consultant
jp.brossard.europe@gmail.com

BRUT Delphine

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive
delphine.brut@agglodebrive.fr

CADENEL Chrystel

Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois
c.cadenel@payssudcreusois.fr

CARBONNIER Aurélie

Festival de la Vézère
admin@fesivaldelaveze.com

CARON Christophe

Membre GAL Vallée de la Dordogne corrézienne
chr.caron@laposte.net

CAVITTE Pascal

Région Nouvelle-Aquitaine
pascal.cavitte@nouvelle-aquitaine.fr

CAYRE Françoise

CCI de la Corrèze
fcayre@correze.cci.fr

CESBRON Ronan

PETR du Pays de Gâtine
ronan.cesbron@gatine.org

CHAMINANT Lydie

Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord
communaute-de-communes@qmussidan.fr

CHARRIERAS Laurent

Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
l-charrieras@cc-lacqorthes.fr

CHASTENET Rémi

Fabrique Citoyenne de la Dordogne
fabrique.citoyenne.dordogne@gmail.com

CHAUMEIL Paul

GAL Vallée de la Dordogne Corrèzienne
pauliev.chaumeil@orange.fr

CHINN Jérôme

GAL Châtaigneraie Limousine
jerome.chinn@chataigneraielimousine.fr

CHIRIER Jean-Marc

LDDVEB
jmarc.chirier@gmail.com

CHOY Bernard

Communauté de Communes du Haut-Béarn
choy.ccva@wanadoo.fr

COCHET Maryse

Pays du Haut Limousin
mc.payshautlimousin@wanadoo.fr

COLY Benjamin

b.coly@cresslimousin.org

COUESPEL Alexandre

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
alexandre.couespel@nouvelle-aquitaine.fr

COURADES Jean-Michel

Ancien fonctionnaire de la Commission européenne, DG Agri
jeanmichel.courades@yahoo.fr

COUSIN Sylvie

Communauté de Communes du Cellois, Coeur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne
cousin.spm@orange.fr

DAUDELIN Stéphane

GAL du Grand Libournais
leader@grandlibournais.eu

DEHEAULME Isabelle

GAL Sud Gironde
europe.sudgironde@gmail.com

DELANIS Didier

Maison de l'Europe de Lot-et-Garonne / Centre d'information Europe Direct Moyenne Garonne
delanis.didier@wanadoo.fr

DEMAY Céline

Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord
leader@pays-isle-perigord.com

DENJEAN Stéphane

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
stephane.denjean@aquitaine-pqa.fr

DREVET-ROSSEEL Elise

Region Nouvelle-aquitaine
elise.drevet-rosseel@nouvelle-aquitaine.fr

DROUILLAC Murielle

Pays Haute-Corrèze Ventadour
leaderhautecorreze@gmail.com

DUBOURG Valérie

DREAL Nouvelle-Aquitaine
valerie.dubourg@developpement-durable.gouv.fr

DUMAS Valérie

Pays Périgord Vert
valerie.dumas@perigord-vert.com

DURAND Christelle

Région Nouvelle-Aquitaine
christelle.durand@nouvelle-aquitaine.fr

DURHONE Gilles

Agglo de Brive
gilles.durhone@agglodebrive.fr

PARTICIPANTS

ESCORTTELL Noémie

Coopérative CO-ACTIONS
nescorttell@co-actions.coop

FAUCHER Claire

Association Limousin Actif
claire.faucher@limousinactif.org

FAURE Barbara

Conseil départemental de la Charente
bfaure@lacharente.fr

FENJIRO Pauline

Albret Communauté
fenjiro.albret@gmail.com

FERNANDES Camille

Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne
cfernandes@vg-agglo.com

FEYRY Sophie

GAL Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois (44)
sfeyry@cc-paysdepontchateau.fr

FRAPPY Gérard

Préfecture de la Corrèze
gerard.frappy@correze.gouv.fr

FROUIN Laura

Coop'Alpha
l.frouin@coopalpha.coop

FROUIN Christine

Syndicat mixte Pays des 6 Vallées
economie@pays6vallees.com

FULCRAND Elsa

GAL du Grand Libournais
leader@grandlibournais.eu

GASCOIN Nina

Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre
leaderbassinarcachon@valdeleyre.fr

GEORGES Isabelle

Région Nouvelle-Aquitaine
isabelle.georges@nouvelle-aquitaine.fr

GILLION Anne-Sophie

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
anne-sophie.gillion@aquitaine-pqa.fr

GIROL Nathalie

Pays du Grand Bergeracois
ngirol@pays-de-bergerac.com

GLANTENAY Florence

Région Nouvelle-Aquitaine
florence.glantenay@nouvelle-aquitaine.fr

GOMEZ Laurent

Région Nouvelle-Aquitaine
laurent.gomez@nouvelle-aquitaine.fr

GRZYBEK Karine

Agglo de Brive – GAL Territoire Ouest Corrèzien
karine.grzybek@agglodebrive.fr

JOUHAUD Jean-Pierre

Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois
contact@payssudcreusois.fr

JUNG Sandra

Région Nouvelle-Aquitaine
Sandra.jung@nouvelle-aquitaine.fr

KARASINSKI Céline

PETR Pays de Gâtine
celine.karasinski@gatine.org

KOHUT Cécile

GAL Monts et Barrages
leader@monts-et-barrages-en-limousin.fr

KOLOSZ Katalin

Réseau Rural Européen ENRD
kko@qaeidl.eu

LABASOR Elsa

ISSE079
elsalab2004@yahoo.fr

LABONNE Claude

Indépendant
ferme-pedago-champiaux@wanadoo.fr

LAFARGE Damien

GAL SOCLE
animation@leader-socle.fr

LALANNE Nathalie

POLE HAUTE LANDE
n.lalanne@pole-haute-lande.org

LALANNE Aurélie

Université de Bordeaux GREThA
aurelie.lalanne@u-bordeaux.fr

LAMBERT Emeline

GAL Landes Nature Côte d'Argent
leader@payscotedargent.com

LAMBERT Christophe

GAL Châtaigneraie Limousine
christophe.lambert@chataigneraielimousine.fr

LANNES Camille

GAL SOCLE
petr.vezere.auvezere@gmail.com

LANSADE Lucienne

P'Art SI P'ART LA
lucienne.lansade@orange.fr

LARCHER Jean-Paul

Jean Paul Larcher Consultant
larcher.jeanpaul@orange.fr

LE GOUX Caroline

GAL Combraille en Marche
caroline.legoux@payscombrailleenmarche.org

LEYMAT Jacques

Membre GAL
Président du Comité du noyer et de la châtaigne
j-leymat@orange.fr

LO COCO Sabrina

Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre
leaderbassinarcachon@valdeleyre.fr

LOLLIER Jean-Charles

Pays Centre Ouest Bretagne
jean-charles.lollier@orange.fr

LOPEZ Hélène

INTERCO
helene.lopez@interco-international.com

MACHAT Karine

Le 400 TL Image, médias et numérique
karine@le400.fr

MAGNIEN Géraldine

Union interprofessionnelle de la châtaigne
Périgord Limousin Midi-Pyrénées

MAILLETAS Karine

Pays du Grand Bergeracois
kmailletas@pays-de-bergerac.com

MANAQUIN Julia

Région Nouvelle-Aquitaine
julia.manaquin@nouvelle-aquitaine.fr

MANN Nicolas

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
nicolas.mann@aquitaine-pqa.fr

MARCOS Frédéric

Pays Adour Landes Océanes
maire@ossages.fr

MARQUAIS Cécile

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
cecile.marquais@aquitaine-pqa.fr

MARSAULT Amandine

Association GAL Nord 79
galnord79@gmail.com

MARTIN Virginie

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret /
GAL Pays de Guéret
virginie.martin@agglo-grandgueret.fr

MARTINIE Laure

GAL Pays de Tulle Vézère Monédières
laure.martinie@tulleagglo.fr

MARTINY Marie-Charlotte

PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne
direction@petr-fqv.fr

MOREAU Sébastien

GAL Monts et Barrages
moreauseb@live.fr

MOREREAU Fabien

Région Nouvelle-Aquitaine
fabien.morerEAU@nouvelle-aquitaine.fr

MORIN Maxime

FrapaDoc Productions
mmorin@frapadoc.doc

MORISOT Damien

Des lendemains qui chantent
direction@deslendemainsquichantent.org

NOBLANC Julien

Pays du Haut Limousin
payshautlimousin.jnoblanc@wanadoo.fr

NOGUES Magali

So Coopération
m.nogues@socooperation.org

NOVION Magali

Fabrique Pola
developpement@pola.fr

PARIS Bertrand

Pays du Haut Limousin
bp.payshautlimousin@wanadoo.fr

PATIER Christophe

Ville de Brive
christophe.patier@brive.fr

PEHAU Pauline

Syndicat mixte pour l'aménagement de la Vallée
du Lot
smavlot.pehau@vallee-lot-47.fr

PELLETIER Sandrine

P'Art SI P'ART LA
partsiartla@yahoo.fr

PERDRIX Jérôme

Mairie Ayen
jerome.perdrix@laposte.net

PARTICIPANTS

PERICARD Estelle

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
estelle.pericard@aquitaine-pqa.fr

PEYTOUREAU Marion

Région Nouvelle-Aquitaine
marion.peytoureau@nouvelle-aquitaine.fr

PIERRET Sébastien

Pays Haut Poitou et Clain
sebastien.pierret86@orange.fr

PINARD Stéphane

Fabrique Pola
territoiresetpublics@pola.fr

PLAS Guy Jean-Pierre

Association des communes jumelées Limousin
plas.guy-jean-pierre@orange.fr

PRADEYROL Christian

Communauté d'agglomération de Brive
christian.pradeyrol@brive.fr

PROESCHEL Sébastien

Région Nouvelle-Aquitaine
sebastien.proeschel@nouvelle-aquitaine.fr

RABIER Cécile

Région Nouvelle-Aquitaine
cecile.rabier@nouvelle-aquitaine.fr

RAGUENE Laure

Communauté d'agglomération du Grand Guéret /
GAL Pays de Guéret
laure.raguene@agglo-grandgueret.fr

REY Richard

PETR Coeur Entre-deux-Mers
leader@coeurentre2mers.com

REY LESCURE Laurent

Région Nouvelle-Aquitaine
laurent.rey-lescure@nouvelle-aquitaine.fr

RIVET Charlotte

GAL Adour Chalosse Tursan
c.rivet@adourchalossetursan.fr

ROCA Pierre-Jean

So Cooperation
p.j.roca@sciencespobordeaux.fr

ROCHARD Christophe

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
christophe.rochard@aquitaine-pqa.fr

RODRIGUEZ Serge

Région Nouvelle-Aquitaine
serge.rodriguez@nouvelle-aquitaine.fr

ROUSTAN Lorène

KFE des familles
l.roustan@kfedesfamilles.fr

RUAUD Josette

Région Nouvelle-Aquitaine
josette.ruaud@nouvelle-aquitaine.fr

SADAILLAN Gabriel

Conseil de développement du Pays Basque
g.sadailan@lurralde.net

SAUVESTRE Jacques

Région Nouvelle-Aquitaine
jacques.sauvestre@nouvelle-aquitaine.fr

SEGONDS Aurélie

GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne
a.segonds@valleedordogne.org

SEGUIN Claire

Afl Bordeaux Nord
claireypunto@gmail.com

SEIGNEURET Pauline

Point transport
p.seigneuret@paysmellois.org

SOUCHAUD Claude

Fédération ovine de la Haute-Vienne
claudemax@orange.fr

SOURSAC Joël

GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne
jg.soursac@wanadoo.fr

SOW Cheikh Tijann

Association R&Co
sowwatt@gmail.com

STEFFAN Xavier

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
xavier.steffan@aquitaine-pqa.fr

STEINER Julia

Derrière le Hublot
dav@derrierelehublot.fr

SZATKOWSKI Elina

Association des communes jumelées Limousin
projets@jumelages-limousin.eu

TERREE Frédérique

Avec2l
Avec2l.47@gmail.com

VERNHES Carine

Région Nouvelle-Aquitaine
carine.vernhes@nouvelle-aquitaine.fr

VILLARRUEL Tamara

INTERCO Nouvelle-Aquitaine
tamara.villarruel@interco-international.com

VILLEREAL Emilie

Association Familiale et Laïque de Bacalan
devillereal@yahoo.fr

LE CENTRE DE RESSOURCES SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

PQN-A, Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine accompagne les acteurs du développement territorial, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, sur diverses thématiques et selon différentes modalités (rencontres, groupes de travail, site internet, ressources documentaires etc). Ce Forum Coopération organisé par la région Nouvelle-Aquitaine avec l'appui de PQN-A a permis tout particulièrement de recenser des expériences, des méthodes et des ressources sur la coopération entre territoires.



www.aquitaine-pqa.fr
Eco-système Darwin
87, quai de Queyries
33100 Bordeaux
Tél: 05 56 90 81 00
pqa@aquitaine-pqa.fr



Date d'édition : Janvier 2018

Directeur.rice de publication :

Directeur.rice de PQN-A

Coordinatrice de la publication :

Anne-Sophie Gillion

Rédaction :

Équipe de PQN-A

Mise en page :

Forget me not

Crédits photo : PQN-A